

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 113

MONTREAL, LE MARDI 14 MAI 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

## Télé-culture ou télé-poubelle?

*La télévision publique généraliste a-t-elle encore un avenir en France?*

Qu'est devenue la télévision publique? Les Français se scandalisent des sommes fabuleuses que consacre la télévision publique à combattre ses concurrents privés sur leur propre terrain. Entre télé-culture et télé-poubelle, la télévision publique généraliste a-t-elle encore un avenir?

Trois quarts de million de dollars pour une seule émission de l'inimitable Nagui, un animateur français qui n'a pas son pareil pour faire sautiller ses invités dans des sacs de pommes de terre ou leur demander de se déshabiller en studio. Plus d'un million de dollars pour 90 minutes d'images dont l'essentiel est constitué de scènes cocasses tirées des archives de la télévision. Un peu plus d'un demi-million pour un «jeu de chaises» consacré aux travestis.

Ces révélations sur les comptes de la télévision française seraient sans intérêt si elles concernaient la première chaîne privée, TF1, qui n'a jamais prétendu faire œuvre culturelle. Mais c'est avec stupéfaction que les téléspectateurs ont récemment découvert qu'il s'agissait bel et bien des montants astronomiques dépensés par France 2, le vaisseau amiral de la télévision publique. Autrement dit, le Radio-Canada local.

Dix ans après la privatisation de TF1, les Français découvrent soudain que leur télévision publique, cet ancien objet de fierté nationale, est à la dérive. L'émotion est telle que deux enquêtes ont été commandées simultanément sur les comptes de France 2.

C'est le rapport d'un député tenace, Alain Griotteray, qui a sonné l'alarme. Celui-ci révèle les montants exorbitants payés à six animateurs de la chaîne publique, qui sont aussi producteurs d'émissions comme *N'oubliez pas votre brosse à dents*, *Ça se discute* et *Bas les masques*. Autant de titres qui ont plus de chances de figurer au palmarès des émissions les plus chères plutôt qu'à celui des grands moments de la télévision.

En seulement deux ans, le coût des émissions de France 2 a triplé alors que les droits de retransmission des matchs sportifs ont été multipliés par dix. Le président de France 2, l'ancien journaliste Jean-Pierre Elkabbach, est accusé d'avoir dilapidé les fonds publics pour attirer les vedettes de la télévision privée. On lui reproche en particulier d'avoir signé des contrats de trois ans sans clauses de résiliation, ce qui obligerait France 2 à payer intégralement pour des dizaines d'heures d'émissions dont elle ne voudrait plus. La polémique est telle qu'Elkabbach, dont le mandat vient à échéance en décembre, a dû demander lui-même au tribunal de commerce de se pencher sur les comptes de l'un de ses animateurs-producteurs-vedettes,

Jean-Luc Delarue, à qui il a pourtant avancé des fonds pour constituer sa propre société privée. France 2 a depuis plusieurs années mis en pratique une recette éprouvée. Elle a d'abord maraudé du côté de quelques-unes des principales vedettes de la télévision privée (Michel Drucker, Nagui, Jean-Luc Delarue). Elle a ensuite réservé les heures de grande écoute à des programmes qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à ce qui se fait à TF1, reléguant les émissions culturelles et d'information aux créneaux horaires les moins écoutés. L'information n'a pas non plus été épargnée. On se souvient d'un reportage truqué sur les banlieues où des figurants manipulaient de fausses kalachnikovs.

Résultat: bon nombre de Français se demandent ce qui différencie aujourd'hui la télévision privée des chaînes publiques. «Hé! La télé, t'as pas honte?», titre l'édition de cette semaine du magazine *L'Événement du Jeudi*, pour qui la lutte entre France 2 et TF1 s'est faite aux dépens de la qualité.

Jean-Pierre Elkabbach proteste en rappelant que les cotes d'écoute de France 2 dépassent maintenant celles de TF1 et que les millions investis pour concurrencer la télévision privée produisent des revenus publicitaires qui peuvent être investis dans la production de fictions dont le nombre est en hausse. Elkabbach en a contre «tous ceux qui, ayant imposé à France 2 de recueillir près de la moitié de ses recettes sur le marché publicitaire, feignent de s'étonner des conséquences logiques de ce qu'ils ont voulu».

Les plus radicaux vont aujourd'hui en France jusqu'à se demander s'il ne faudrait pas carrément privatiser France 2, ne laissant entre les mains de l'État que trois chaînes à l'audience plus marginale: la chaîne culturelle franco-allemande Arte, la Cinq éducative et France 3, à vocation régionale. À l'heure de la télévision numérique, «il n'y a pas d'avenir public pour une chaîne généraliste», écrit le directeur de la rédaction de *Libération*, Serge July. Mieux vaudrait, dit-il, faire ouvertement, ce qu'on fait en cachette depuis des années. Car, les responsables de la télévision publique ont déjà «privatisé par appartements la deuxième chaîne».

D'autres appellent la télévision française à se ressaisir. Entre le tout-public d'hier et le tout-privé américain, disent-ils, une troisième voie est possible. Reste à la trouver.

Jean-Luc Delarue, à qui il a pourtant avancé des fonds pour constituer sa propre société privée. France 2 a depuis plusieurs années mis en pratique une recette éprouvée. Elle a d'abord maraudé du côté de quelques-unes des principales vedettes de la télévision privée (Michel Drucker, Nagui, Jean-Luc Delarue). Elle a ensuite réservé les heures de grande écoute à des programmes qui ressemblent comme deux gouttes d'eau à ce qui se fait à TF1, reléguant les émissions culturelles et d'information aux créneaux horaires les moins écoutés. L'information n'a pas non plus été épargnée. On se souvient d'un reportage truqué sur les banlieues où des figurants manipulaient de fausses kalachnikovs.

Résultat: bon nombre de Français se demandent ce qui différencie aujourd'hui la télévision privée des chaînes publiques. «Hé! La télé, t'as pas honte?», titre l'édition de cette semaine du magazine *L'Événement du Jeudi*, pour qui la lutte entre France 2 et TF1 s'est faite aux dépens de la qualité.

Jean-Pierre Elkabbach proteste en rappelant que les cotes d'écoute de France 2 dépassent maintenant celles de TF1 et que les millions investis pour concurrencer la télévision privée produisent des revenus publicitaires qui peuvent être investis dans la production de fictions dont le nombre est en hausse. Elkabbach en a contre «tous ceux qui, ayant imposé à France 2 de recueillir près de la moitié de ses recettes sur le marché publicitaire, feignent de s'étonner des conséquences logiques de ce qu'ils ont voulu».

Les plus radicaux vont aujourd'hui en France jusqu'à se demander s'il ne faudrait pas carrément privatiser France 2, ne laissant entre les mains de l'État que trois chaînes à l'audience plus marginale: la chaîne culturelle franco-allemande Arte, la Cinq éducative et France 3, à vocation régionale. À l'heure de la télévision numérique, «il n'y a pas d'avenir public pour une chaîne généraliste», écrit le directeur de la rédaction de *Libération*, Serge July. Mieux vaudrait, dit-il, faire ouvertement, ce qu'on fait en cachette depuis des années. Car, les responsables de la télévision publique ont déjà «privatisé par appartements la deuxième chaîne».

D'autres appellent la télévision française à se ressaisir. Entre le tout-public d'hier et le tout-privé américain, disent-ils, une troisième voie est possible. Reste à la trouver.

D'autres appellent la télévision française à se ressaisir. Entre le tout-public d'hier et le tout-privé américain, disent-ils, une troisième voie est possible. Reste à la trouver.

D'autres appellent la télévision française à se ressaisir. Entre le tout-public d'hier et le tout-privé américain, disent-ils, une troisième voie est possible. Reste à la trouver.

MONTREAL

Dix policiers s'expliqueront devant leurs pairs

PAGE A 3



AVENIRS

Une porte d'entrée sur le marché du travail

PAGE B 1

LES ACTUALITÉS



Bacon a modifié les règles pour les petites centrales

PAGE A 2

## Pas d'élections précipitées

■ Bouchard entend réaffirmer le droit du Québec à l'autodétermination  
■ «Du théâtre, du niaisage», rétorque Johnson

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Le premier ministre Lucien Bouchard ne tiendra pas d'élections précipitées pour faire face à l'appui du gouvernement fédéral à l'avocat Guy Bertrand, mais il boycotte la rencontre prévue ce mois-ci avec le premier ministre canadien Jean Chrétien.

Et il entend soumettre à l'Assemblée nationale une motion solennelle réaffirmant le droit du Québec à disposer de lui-même.

La cause qui a été soumise hier devant un tribunal de Québec par Guy Bertrand et qui remet en question le droit des Québécois à déclarer leur souveraineté a créé une crise sérieuse entre Québec et Ottawa.

«Je n'avais pas imaginé une seconde», explique M. Bouchard, au moment où je commençais à nouer avec le gouvernement fédéral des rapports de coopération économique, au moment où j'essayais d'établir avec M. Chrétien lui-même des rapports personnels corrects et courtois [...] que M. Chrétien choisisse de nous engager

dans la guérilla judiciaire, qu'il [...] braque l'un contre l'autre le système judiciaire et le Parlement.»

Pour le premier ministre, donc, en appuyant Guy Bertrand «le gouvernement canadien a [fait] un geste sans

VOIR PAGE A 8: BOUCHARD

LIRE AUSSI EN PAGE A 6

■ L'éditorial de Lise Bissonnette

Sondage *Le Devoir*-Sondagem

## 75% des Québécois pour le rapatriement de l'assurance-chômage

PIERRE O'NEILL  
LE DEVOIR

L'opposition des Québécois au projet de réforme du régime fédéral d'assurance-chômage n'a jamais été aussi élevée. D'ailleurs, les trois quarts (74,5 %) croient que ce programme serait mieux administré par Québec que par Ottawa et ils souhaitent son rapatriement.

Le sentiment des Québécois à l'égard de la formation de la main-d'œuvre est sensiblement le même. La très grande majorité (70,1 %) appuie la volonté du gouvernement Bouchard de gérer tous les programmes de formation de la main-d'œuvre et de recherche d'emplois, révèle l'enquête d'opinion que la firme Sondagem a réalisée du 4 au 12 mai pour le compte du *Devoir*. Et dont la méthode paraît en page A 8.

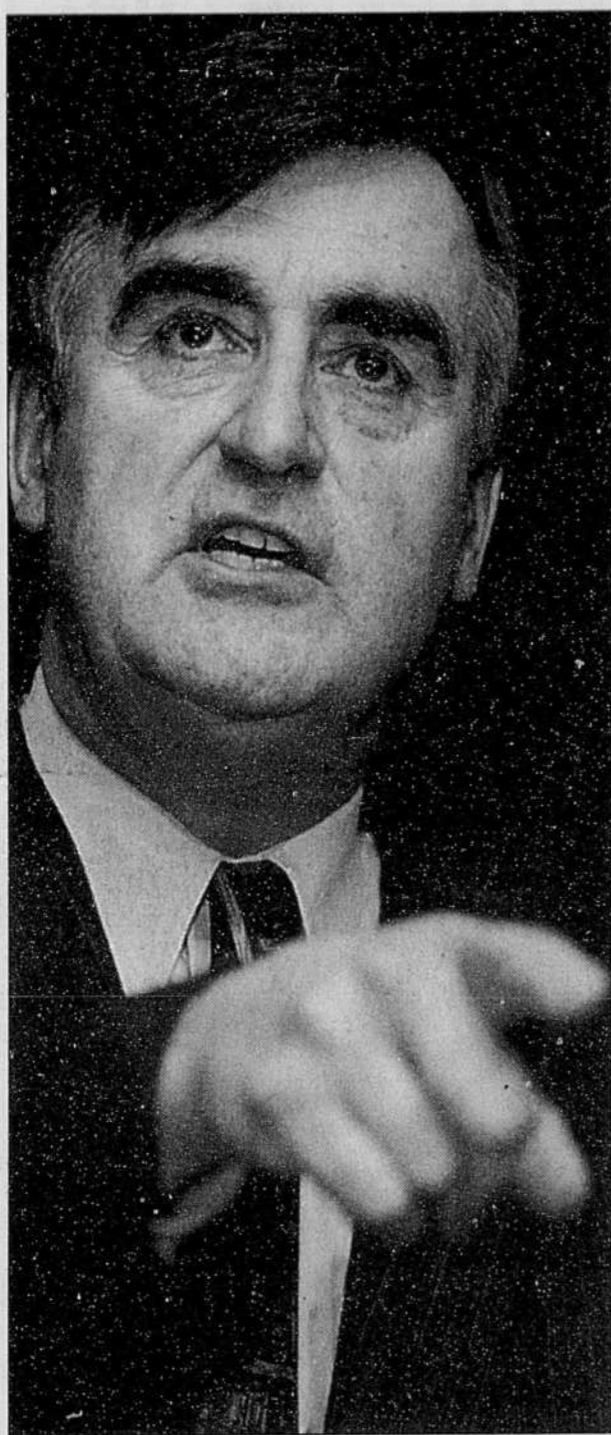
En vertu du projet de loi qui sera adopté aujourd'hui en troisième lecture par la Chambre des communes, les Canadiens devront travailler plus longtemps pour tou-

VOIR PAGE A 8: SONDAGE

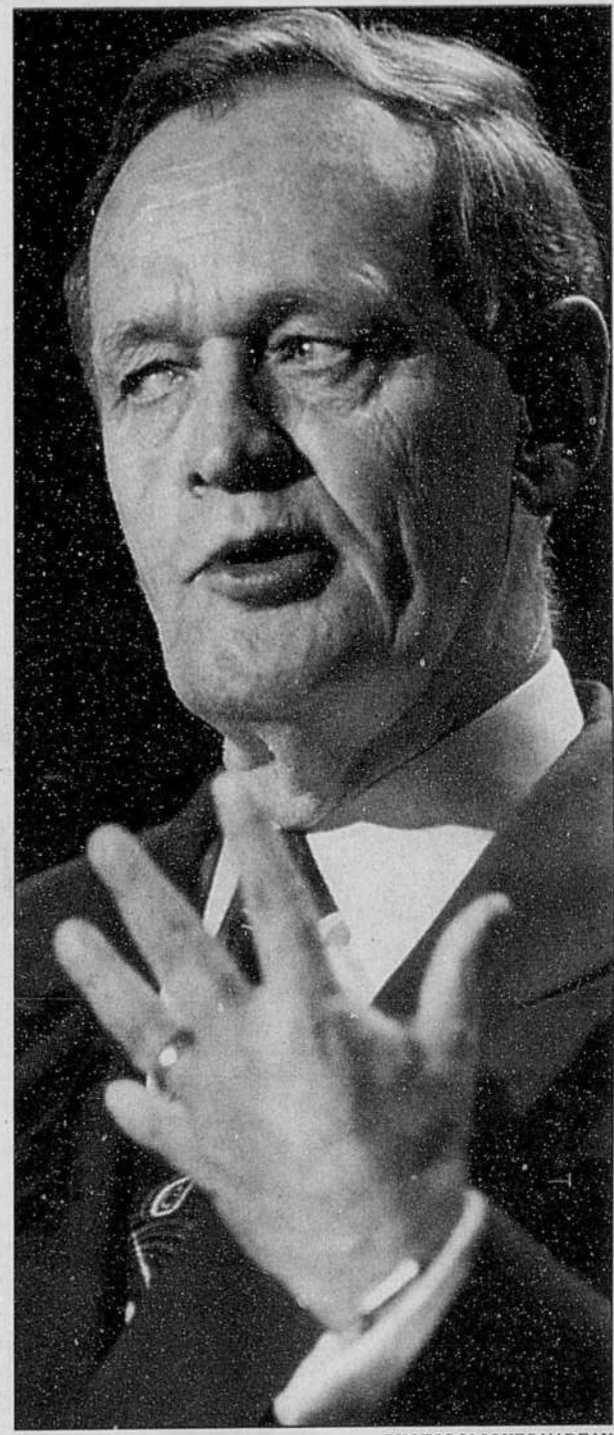
### SONDAGE

À qui cette réforme de l'assurance-chômage va-t-elle surtout profiter?

au gouvernement fédéral lui-même	79,0 %
aux chômeurs	2,9 %
aux travailleurs	6,6 %
aux employeurs	6,7 %
autre	4,8 %



À Lucien Bouchard, qui l'accusait de «braquer l'un contre l'autre le système judiciaire et le Parlement», Jean Chrétien a répondu hier soir qu'il faut renouveler le fédéralisme dans un Canada uni et que les Québécois se sont déjà prononcés deux fois sur leur avenir. Nos informations en page A 8.



PHOTOS JACQUES NADEAU

## La bibliothèque idéale du troisième type

Une fondation italienne a demandé à quarante intellectuels du monde entier, philosophes, scientifiques et autres Prix Nobel de sélectionner et de présenter les «plus précieuses œuvres du génie humain», littéraires, musicales ou visuelles. Ces archives seront ensuite traduites en neuf langues et diffusées mondialement par l'entremise du réseau Internet. Le professeur Raymond Klibansky, de l'Université McGill, est le seul Canadien invité à ce séminaire des grands esprits de notre temps.

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Imaginons le monde à la veille d'une catastrophe apocalyptique. Imaginons qu'un nouveau déluge emporte toute chose sur cette terre. Mais imaginons aussi qu'une nouvelle arche de Noé permette de sauver non pas tous les animaux «par paires», mais des œuvres, quelques œuvres triées sur le volet. Lesquelles faudrait-il préserver de la destruction? *La Critique de la raison pure* de Kant ou *Hamlet* de Shakespeare? *Les Noces* de Figaro de Mozart ou *Les Nymphéas* de Monet?

Ce n'est pas le dernier jeu à la mode dans les salons d'Outremont. Cette question capitale, l'Institut d'études philosophiques d'Italie, la fondation privée du millionnaire Gerardo Marotta, vient de la poser à quarante sommités mondiales, de John Kenneth Galbraith à Umberto Eco, de Paul Ricoeur à Wole Soyinka.

Chacun d'eux doit sélectionner et présenter une dizai-



Une œuvre de Pierre Ayot, de la série des «colonnes du savoir», présentée à la Galerie Graff en octobre 1989.

## «Je le ferais encore», dit Tobin

*Les accusations de Pierre-F. Côté n'émouvent pas les organisateurs de la manifestation du 27 octobre*

JEAN DION  
LE DEVOIR

L'incrédulité, mais aussi un très grand scepticisme étaient de mise hier à Ottawa peu après l'annonce par le directeur général des élections du Québec que 18 personnes et entreprises, dont neuf de l'extérieur du Québec, seront poursuivies pour avoir contrevenu à la loi régissant les dépenses lors d'une campagne référendaire.

Les accusations portées par Pierre-F. Côté concernant l'organisation de la manifestation monstre qui s'est déroulée à Montréal le 27 octobre dernier (voir autre texte page A 5) n'ont en effet pas eu l'heur d'émouvoir les députés fédéraux qui avaient participé activement à la mise sur pied de l'événement controversé.

Bien au contraire, ils ont dit que si l'occasion se présentait, ils recommenceraient. En déployant encore plus d'efforts.

«J'ai encouragé tous ceux qui étaient désireux d'aller à Montréal exprimer leur sentiment à l'endroit du Québec. Je le ferais encore», a déclaré le premier ministre de Terre-Neuve et ancien ministre fédéral des Pêches, Brian Tobin, à l'instigation duquel la «marche pour l'unité» a eu lieu.

M. Tobin a esquivé toutes les questions portant sur les dépenses non autorisées, préférant se montrer offensé qu'on puisse mettre en doute son droit et celui des Cana-



Brian Tobin

VOIR PAGE A 8: TOBIN

INDEX	MÉTÉO
Agenda .....B7	Montréal
Avis publics .....B4	Ennuagement le matin. 30 % de possibilité d'averses en après-midi. Max: 14
Classées .....B6	Québec
Culture .....B8	Ensoleillé le matin. Ennuagement partiel en mi-journée. Max: 14
Économie .....B2	Détails en B 6
Éditorial .....A6	
Le monde .....B5	
Mots croisés .....B4	
Les sports .....B6	

VOIR PAGE A 8: BIBLIOTHÈQUE

EN BREF

GODBOUT  
AU CONGRÈS DU CTC

(Le Devoir) — Tout comme le Congrès du Travail du Canada (CTC) a su s'accommoder depuis 1993 d'une souveraineté-association demandée par la FTQ, il devrait y avoir une façon d'en venir à un respect mutuel entre le Canada et le Québec, a souligné hier le président de la FTQ, Clément Godbout, lors de l'ouverture du congrès de la centrale syndicale canadienne à Vancouver. De fait, la FTQ pilote une résolution invitant le CTC à «prendre le leadership d'une réflexion, avec ses partenaires du Canada» pour trouver une solution au problème des relations Québec-Canada sur la base de «relations nouvelles fondées sur le respect mutuel». Le congrès de Vancouver regroupe quelque 2500 délégués venus de tous les coins du Canada. C'est Robert White, président du CTC, qui a officiellement ouvert ce congrès hier. La FTQ s'y porte avec, à l'esprit, une lutte en vue de faire adopter une résolution en faveur de la réduction du temps de travail et de la limitation des heures supplémentaires; les délégués venus de divers syndicats FTQ entendent militer pour que le CTC demande l'insertion dans le Code canadien du travail d'une disposition anti-bribeurs de grève similaire à celle dont s'est doté le Québec en 1977.

DES RESTES HUMAINS  
REPÊCHÉS

Miami (Reuter-AP) — Quelques restes humains ont été repêchés lundi dans le marais des Everglades, en Floride, où un DC-9 de la compagnie ValuJet s'est écrasé samedi, entraînant la mort de ses 109 occupants. Une trentaine de membres ont été ramenés sur la rive mais aucun corps entier, a déclaré un représentant de la police du comté de Dade. Les recherches se poursuivent mais les sauveteurs, qui passent le marais infesté d'alligators au peigne fin, ne s'attendent pas à retrouver des corps plus ou moins intacts. Les autorités fédérales américaines ont par ailleurs ordonné un examen en profondeur de la sécurité des appareils de la compagnie ValuJet Airlines, spécialisée dans les vols à bas tarifs.

LOUIS-GILLES  
FRANCOEUR  
LE DEVOIR

L'ancienne ministre de l'Énergie et des Ressources, Lise Bacon, trouvait qu'Hydro-Québec n'avait pas cédé des ouvrages assez rentables aux promoteurs privés; elle a donc ordonné que soient cédés des ouvrages plus «intéressants» et imposé à Hydro de réduire ses exigences de raccordement ou d'absorber une part plus grande des coûts de façon à ce que les petites centrales privées soient encore plus rentables.

Dans une lettre adressée à l'ancien président d'Hydro-Québec, Richard Drouin, le 22 octobre 1991, la ministre Bacon s'est permis de rappeler à l'ordre la société d'État en annonçant que le gouvernement était déterminé à «offrir aux promoteurs privés des sites qui leur permettent de mettre sur pied des projets économiquement aménageables», ce qui impliquait notamment le fait de cé-

der des sites dotés d'équipements utilisables!

Une partie des barrages et équipements en cause avaient été acquis par le gouvernement lors de la nationalisation de l'électricité en 1963, ce qui n'empêchait pas le gouvernement libéral d'envisager leur cession gratuitement en 1991.

La ministre Bacon devait aller plus loin en exigeant dans la même lettre qu'Hydro-Québec diminue les normes de raccordement des petites centrales à son réseau ou, à défaut d'y arriver, d'absorber ces frais trop onéreux pour les promoteurs qui craignaient de devoir y investir jusqu'à 25 % du coût des projets.

La correspondance entre la ministre Bacon et le président d'Hydro-Québec, dans laquelle on trouve la lettre du 22 octobre 1991, a été déposée le 25 avril devant la commission d'enquête sur la production privée

Production privée d'électricité

L'ex-ministre Bacon a modifié les règles  
au bénéfice des petites centrales

Lise Bacon

d'électricité... une journée où il n'y avait aucun média d'information.

La commission a entendu ce jour-là le coordonnateur du programme des petites centrales au ministère des Ressources naturelles, Rolland Gignac.

Reconnaissant avoir préparé cette lettre pour Mme Bacon, le haut fonctionnaire a dit que l'ordre de réduire les exigences de raccordement des petites centrales au réseau public était contraire aux exigences du programme entériné par le Conseil des ministres. Appelé à expliquer comment il avait pu donner une telle dérogation, il a répondu: «Ce n'est pas parce que je tiens le crayon que ce sont mes idées qui circulent», ajoutant qu'il avait reçu «également de [s]es supérieurs des directives» à ce sujet.

La première liste de petites centrales acceptée par le MER en 1990

regroupait des sites dont les propriétés et les droits d'eau étaient privés. La deuxième regroupait des sites appartenant à Hydro-Québec, généralement des sites nationalisés en 1963, dont la société d'État ne voulait plus, ce qui est relatif car on lui a demandé d'engraisser cette liste avec des sites plus rentables par la suite.

«Il est essentiel, écrit Mme Bacon à M. Drouin, que cette liste soit constituée de sites intéressants tant en termes d'équipements existants et récupérables que de potentiels aménageables. Le gouvernement est déterminé à offrir aux promoteurs privés des sites qui leur permettent de mettre sur pied des projets économiquement aménageables», ce qui n'était pas le cas à son avis de la liste de 44 projets totalisant 59 MW, selon Hydro-Québec, mais qui ne permettaient pas d'en sortir plus de 18 de façon vraiment rentable, selon la ministre et ses conseillers.

Mme Bacon se dit aussi très insatisfaite des efforts d'Hydro-Québec pour établir des normes de raccordement des petites centrales, normes qui rendraient cette production compatible avec celles de la société d'État.

«Les normes de raccordement qu'Hydro-Québec compte y suivre, écrit la ministre au président de la société d'État, risquent d'avoir un impact majeur sur la rentabilité globale de tous les projets de cette année. L'écart considérable entre les attentes des entreprises et les évaluations préliminaires d'Hydro-Québec à cet égard devra être corrigé. À la limite, si les coûts de raccordement risquent de compromettre la réalisation des projets des promoteurs, nous devons convenir d'un mécanisme de prise en charge de ces coûts par Hydro-Québec afin d'assurer la bonne marche du programme.»

Finalement, a expliqué M. Gignac, ce sont les normes qui ont été assouplies.

Une armée en déroute

## Les militaires pourraient empêcher la sortie du livre

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

Les Forces armées canadiennes décideront bientôt si elles autorisent la publication d'un livre du caporal Michel Purnelle qui doit paraître dans quelques jours aux Éditions Libé-

ré. Dans cet ouvrage intitulé *Une armée en déroute*, le caporal dénonce l'absence de leadership au sein des Forces armées et accuse ses dirigeants de corruption et de carriérisme. Il décrit dans les moindres détails comment les Forces armées sont devenues une vaste institution bureaucratique avec ses officiers décorés de «médailles administratives», ses chefs trop nombreux et

dont plusieurs ne sont pas instruits, son système d'entraînement des soldats désuet et archaïque, ses affaires de fraude et de corruption.

Selon les règlements militaires, toute personne désirant publier un livre qui porte sur les activités des Forces armées doit auparavant recevoir l'autorisation du Quartier général de la Défense nationale. Or, selon une note de service envoyée à Michel Purnelle par son commandant de bataillon, le lieutenant-colonel Jacques Morneault, le caporal n'a jamais demandé de permission pour publier son livre.

Morneault rappelle au caporal Purnelle que s'il persiste dans «son projet de publication sans avoir obtenu la permission» il contreviendra

aux règlements militaires et sera «passible d'être libéré» des Forces armées.

Selon l'avocat de Michel Purnelle, M<sup>r</sup> Jean Asselin, les autorités militaires ont demandé à ce que le manuscrit soit révisé par tous les officiers de la chaîne de commandement de l'armée de terre. Selon l'avocat de Québec, cette procédure pourrait durer des mois et empêcher la publication du livre dans des délais raisonnables.

«Nous avons toutefois obéi aux règlements militaires, a dit M<sup>r</sup> Asselin. Vendredi dernier, j'ai envoyé le manuscrit directement au bureau du ministre de la Défense nationale à Ottawa. J'ai donné au ministère une semaine pour

prendre une décision.»

Hier, au bureau du ministre, on indiquait ne pas avoir reçu le livre en question.

Pour sa part, l'éditeur du caporal, Giovanni Calabrese, a déclaré qu'il attendait la réaction de son client à la décision des autorités militaires avant de publier le livre.

«Je ne veux pas mettre en danger la carrière du caporal, a dit M. Calabrese. Nous attendons la réaction des Forces armées. Si la réponse est négative, je vais y réfléchir à deux fois avant de publier le livre. Je n'ai pas fait ce bouquin pour détruire la carrière de ce soldat.»

Si la décision des autorités militaires était défavorable mais que le caporal persistait à publier son livre, il pourrait subir les rigueurs de la justice militaire et perdre son emploi.

Déjà, le caporal est sous le coup de sept chefs d'accusation pour «conduite préjudiciable au bon ordre et à la discipline» et «refus d'obéir à une ordre». Vendredi dernier, il a été informé par son commandant que les autorités militaires étudiaient une requête pour le traduire en cour martiale.

Les Forces armées reprochent au sous-officier de la base de Valcartier d'avoir accordé sans permission des entrevues à des médias et de s'être absenté de son travail sans autorisation.

Cinq des sept chefs d'accusation portent sur des entrevues accordées aux médias et qui contreviendraient

aux règlements sur la diffusion de renseignements sur des sujets militaires.

Les deux autres accusations portent sur un même incident, soit le fait de s'être absenté de son travail sans permission pour se rendre aux bureaux de la Commission d'enquête sur la Somalie.

La décision des autorités militaires de porter des accusations contre le sous-officier a poussé le président de la Commission d'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, à lancer jeudi dernier une vigoureuse mise en garde contre les Forces armées.

Après avoir déclaré que le caporal Purnelle avait «fait preuve de beaucoup de courage en sortant des rangs et en venant témoigner aux audiences publiques de la Commission», le juge Létourneau a souligné que la décision des Forces armées envoie un message contradictoire aux soldats qui possèdent peut-être des informations pertinentes.

«Ce message contraste grandement avec les exhortations officielles qui [...] sont faites aux soldats de collaborer par tous les moyens possibles à la réalisation du mandat de la Commission», a dit le juge.

Devant le sort réservé au caporal Purnelle, le juge Létourneau a dit qu'il surveillait de près l'évolution de la situation. «Nous nous verrons peut-être dans l'obligation de la commenter dans notre rapport, si nous jugeons qu'une injustice a été commise.»

Votez sur nos offres, dit  
CBC à ses employésPAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

La direction de Radio-Canada a remis hier midi aux quatre syndicats de son secteur anglais des offres qu'elle enjoint aux dirigeants syndicaux de soumettre

aux 7000 employés.

Les représentants des syndicats de CBC, qui ont un mandat de grève en poche depuis le 30 avril dernier, négocient depuis 17 mois avec leur employeur, sans succès. Un médiateur les assiste depuis 10 jours, sans avoir réussi à faire débouler les choses.

Hier soir, les représentants syndicaux ont fait savoir qu'ils examineraient les nouveaux documents patronaux attentivement avant de prendre une décision. Mais à première vue, ont-ils dit, «Radio-Canada ne semble pas avoir bougé de manière significative».

Un porte-parole du président de la SRC, Perrin Beatty, faisait valoir hier pour sa part que si la Canadian Media Guild, qui représente les 2852 journalistes, annonceurs et producteurs de la boîte, avait déjà reçu une offre lorsqu'elle a voté, il en va tout autrement des deux autres principaux groupes, qui n'avaient pas d'offres complètes avant hier.

Les syndicats, qui représentent tous les employés de la SRC à l'extérieur du Québec, refusent de donner le feu vert total à la sous-traitance, comme le désire la direction de la société d'État parce qu'il s'agit là, selon eux, d'une privatisation qui n'ose dire son nom.

La direction a refusé ce week-end une suggestion d'arbitrage, au terme duquel les deux parties soumettraient une offre à leurs membres et conseil d'administration. «La SRC estime que toute prolongation ne pourrait qu'aggraver sa situation financière actuelle, estime le négociateur en chef de la SRC, Alex Mercer. Trente-cinq millions de dollars doivent provenir des nouvelles conventions collectives», ajoute-t-il.

La direction de Radio-Canada, plutôt que d'employer le terme «offre finale», parle de «meilleure offre». Elle veut ainsi dire qu'elle n'ira pas beaucoup plus loin et que l'heure est critique.

## Camps D'été

**CAMPS ARTISTIQUES DE JOUR À MONTRÉAL**  
SÉJOUR À ST-FAUSTIN  
4 À 16 ANS  
1460, av. du Mont-Royal Est, Mtl  
Tél: (514) 521-3456

**CAMP MUSICAL DE LANAUDIÈRE**  
Pour filles et garçons 9 à 17 ans  
Lac Priscault, St-Côme  
4 sessions - 23 juin au 17 août '96  
Fernand Lindsay, C.S.V., directeur musical

- Musique instrumentale
- Chorale et orchestre
- Musique de chambre
- Auditions musicales dirigées

C.P. 44, Joliette J6E 3Z3 Téléphone : 13h à 17h (514) 755-2496

**Vous voulez que vos enfants soient bilingues?**  
AU CAMP ANGLORUN: ILS APPRENDRONT  
AU CAMP ANGLORUN: ILS S'AMUSERONT  
Pour plus de renseignements, Tél.: (514) 297-3717 - Fax: (514) 297-3374  
ou écrivez au: Camp AngloFUN 600, chemin de la Diligence, Stukely, Qc JOE 2J0

**CAMP WABIKON**  
Île Temagami  
Le camp international pour filles et garçons de 6 à 17 ans

- PROGRAMME COMPLET
- EXCURSION EN CANOT
- PERSONNEL BILINGUE
- APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
- PROGRAMME DE FORMATION (16-17 ans)

Service d'autobus de Québec, Montréal, Ottawa et Toronto  
Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec  
(416) 483-3172  
CAMP WABIKON  
48 Delhi Avenue, Toronto (Ontario) M5M 3B7

**je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»**  
CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS  
POUR LES JEUNES DE 7 À 16 ANS AU LAC KÉNOGAMI  
245 av. Rivier # 120, Chicoutimi (Québec) G7H 4R6  
ANGLIAN  
L'ÉCOLE DE LANGUES 1-800-Anglian  
(418) 693-0343

**The Horse People Inc.**  
Élégant... Sélect... Spécialisé  
Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement proactif.  
Portes ouvertes : 18-19, 25-26 mai  
Wendover, Ontario K0A 3K0  
Fax (613) 673-4787 - Tél. (613) 673-5905 E-Mail : horsefun@fox.nstn.ca  
Brochure & vidéo disponibles sur demande Accrédité par OCA, CCA, ACA

**CENTRE D'ÉQUITATION SANS SOUCI INC.**  
• Camp d'été d'équitation pour les 8-17 ans  
• Fins de semaines d'équitation au printemps et à l'automne  
• Leçons d'équitation pour les adultes commençant en avril  
UN PARADIS POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX  
350 acres de paysage magnifique  
- 30 km au sud de Montréal - 26 ans d'expérience  
Le centre est accrédité par l'Association des Camps du Québec et par la Fédération Équestre du Québec  
1185 route 209, Ste-Clotilde, Qué. J0L 1W0 (514) 826-3772

**Anglais langue seconde**  
Programmes d'immersion - Été 1996  
Pour garçons et filles de 14 à 17 ans et pour adultes de tout âge...

Programme pour jeunes  
Sessions de trois semaines  
Du 23 juin au 13 juillet  
Du 14 juillet au 3 août

Programme pour adultes  
Sessions de six jours  
26-31 mai  
30 juin au 5 juillet  
7-12 juillet  
14-19 juillet

Champlain Regional College  
Lennoxville (Qc)  
J1M 2A1  
Tél: (819) 564-3684  
Télécopieur: (819) 564-5171

Pour réservation publicitaire 985-3322

**ROSEMONT**  
374-8859  
CAMP DE JOUR  
ÉTÉ 1996  
POUR LES JEUNES DE 3 À 16 ANS

- Natation
- Sciences
- Sports
- Arts
- Sorties
- Journalisme
- Plongée sous-marine
- Sauvotage
- Aspirant moniteur
- Informatique

CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC.  
SITUÉ AU PAVILLON SPORTIF  
Collège de Rosemont RÉSERVEZ VOS PLACES MAINTENANT

**Offrez-vous un monde sans violence!**

Les fonds recueillis par la vente de ce billet serviront à financer des programmes de prévention de la violence au Québec. Vous contribuez donc à bâtir un monde sans violence.

Licence n° 20979-96. Les règlements complets de cette loterie sont disponibles dans les succursales de la Banque Laurentienne et chez les distributeurs participants.

# LE DEVOIR

# MONTREAL



EN BREF

## LE MAIRE D'OUTREMONT DÉÇOIT MÉNARD

(Le Devoir) — L'intervention du ministre d'Etat à la Métropole, Serge Ménard, n'a pas fait fléchir le maire d'Outremont, Jérôme Unterberg. Ce lui-ci est demeuré inflexible dans son refus de donner suite au projet de développement de la cour de triage soumis par le Réseau CP Rail. Passablement déçu, le ministre Ménard a avoué comprendre difficilement la position du maire d'Outremont, qui affirme que le projet tel que présenté comporte des risques importants pour la santé financière de la municipalité. Ce débat, qui attise les passions depuis plus de dix ans dans Outremont, concerne l'aménagement de la cour de triage située à l'extrémité nord de la ville, en site mixte alliant 1827 unités d'habitation de même que des espaces à bureaux et à vocation commerciale, au coût de 450 millions. Le ministre Ménard, qui a rencontré au cours de la journée les représentants du CP Rail espérait que le conseil municipal d'Outremont reconsidère sa décision, estimant que ce projet entraînerait des retombées positives pour la région montréalaise. Lors du rejet du projet, en avril dernier, le maire Unterberg fixait trois conditions pour que le projet reçoive son approbation. Il devait comporter une densité réduite afin de respecter l'environnement, diminuer substantiellement les superficies prévues pour les espaces à bureaux et être basé sur «un montage financier réaliste».

## LES INFIRMIÈRES VEULENT DU TEMPS

(PC) — La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec juge que le ministre de la Santé, Jean Rochon, n'accorde pas aux intervenants le temps requis pour préparer adéquatement leur réaction au projet de loi 116 sur les services de santé.

«Encore une fois, le gouvernement convoque à la dernière minute. Encore une fois, il offre un délai irréaliste pour préparer les mémoires», a déclaré Jennie Skene, la présidente de la FIIQ. En décembre, le ministre Rochon avait déposé à l'Assemblée nationale le texte de l'avant-projet de la loi présentant les modifications que le gouvernement entend apporter à la loi 120.

## PROJET IMMOBILIER À LAVAL

Québec (PC) — Un projet de 16 logements pour familles verra le jour à Laval, dans le cadre du programme d'achat-Location de logements sociaux, rattaché par le ministère des Affaires municipales.

La Coopérative d'habitation La Sablière de Laval, bénéficiaire d'une subvention de 465 094 \$ du gouvernement du Québec pour l'achat et la rénovation d'un immeuble situé au 1355, rue Bousquet, à Laval.

Pour sa part, la municipalité de Laval participera au projet pour un montant de 155 031 \$. La Société d'habitation du Québec émettra une lettre d'engagement fixant les conditions à respecter.

Ce projet qui a été priorisé par la ville, permettra à des familles à faible ou modeste revenu de se loger convenablement à un coût raisonnable à titre de membres d'une coopérative d'habitation.

## LE CENTRE DE BIOTECHNOLOGIE INAUGURÉ

Laval (PC) — Le Centre québécois d'innovation en biotechnologie a été inauguré officiellement hier à Laval, en présence de plusieurs personnalités, dont le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, et du ministre québécois de l'Environnement et de la Faune, David Cliche, qui est député d'une circonscription de Laval.

La réalisation de ce projet, au coût de 1,6 million, a été rendue possible grâce à la participation des gouvernements du Québec et du Canada qui ont investi respectivement 385 549 \$ dans le cadre du programme d'infrastructures. Sa réalisation a contribué à la création de 17 emplois-année en plus de générer 16 autres emplois permanents. Le Centre québécois d'innovation en biotechnologie devient ainsi le premier incubateur d'industries spécialisées dans le secteur des biotechnologies au Québec, un secteur en pleine croissance. Son but premier est de soutenir l'essor et la compétitivité des jeunes entreprises en démarrage œuvrant dans le domaine des biotechnologies, soit la santé humaine et animale, l'environnement, l'agroalimentaire et la foresterie.

Affaire Barnabé

## Dix policiers s'expliqueront devant leurs pairs

Les actes que leur reproche le Comité de déontologie vont de la fouille abusive à l'utilisation d'une force plus grande que nécessaire

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Dix policiers du SPCUM impliqués dans l'arrestation du défunt chauffeur de taxi Richard Barnabé comparaitront devant le Comité de déontologie policière pour des actes dérogatoires allant de la fouille abusive à l'utilisation d'une force plus grande que nécessaire, la rédaction de faux rapports et la négligence envers la santé.

Les policiers Pierre Bergeron, André Lapointe, Michel Vadeboncoeur et Louis Samson, déjà condamnés en Cour supérieure pour voies de faits ayant causé des lésions corporelles, ont été cités

hier à comparaître devant le Comité de déontologie policière.

La policière Manon Cadotte, acquittée, et l'agent Karl Anderson, libéré lors de l'enquête préliminaire, devront également s'expliquer devant le Comité — «le tribunal des policiers».

Ces six agents du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal (SPCUM) sont accusés d'avoir «abusé de leur autorité» à l'égard de Richard Barnabé en ayant procédé à une fouille abusive et en ayant eu recours à une force plus grande que celle nécessaire lors de l'arrestation du chauffeur de taxi.

Deux officiers, le directeur à la

retraite Jean-Pierre Auger et le lieutenant Michel Pohnu, devront également comparaître pour ne pas être intervenus face aux manquements déontologiques et aux infractions criminelles commis par plusieurs policiers à l'égard de M. Barnabé.

Louis Samson est en plus accusé d'avoir rédigé un rapport faux ou inexact et le lieutenant Pohnu est accusé de l'avoir incité à agir de la sorte.

Deux autres agents du SPCUM qui, avaient procédé à l'arrestation de Richard Barnabé à Laval, Anna Pallotta et Jean-Paul Dallaire, feront enfin face à des accusations d'avoir eu recours à une force plus

grande que celle nécessaire pour arrêter M. Barnabé.

Les dix policiers risquent des sanctions variant du simple avertissement à la suspension sans salaire d'une durée maximale de 60 jours, la rétrogradation et dans le pire des cas, la destitution. Les chefs d'accusation ont été déposés le 29 avril dernier, trois jours avant la mort de Richard Barnabé.

Ce dernier avait été victime d'un arrêt cardiorespiratoire causant des dommages irréversibles au cerveau, dans une cellule du poste 44, peu de temps après son arrestation, le 14 décembre 1993. M. Barnabé a rendu l'âme le 3 mai dernier, à l'hôpital Notre-Dame-

de-la-Merci, après avoir passé plus de deux ans dans un état neurovégétatif.

Les quatre policiers condamnés, Michel Vadeboncoeur (180 heures de travaux communautaires), André Lapointe (60 jours de prison), Pierre Bergeron et Louis Samson (90 jours d'emprisonnement), ont décidé d'en appeler du verdict prononcé en juillet dernier par le juge Benjamin J. Greenberg.

Les audiences du Comité de déontologie policière auront vraisemblablement lieu cet automne, ce qui porte à croire que la Cour d'appel du Québec aura eu le temps d'entendre la cause des quatre agents.

## Peerless décrète de nouvelles suspensions

LE DEVOIR

L'usine de vêtements Peerless, qui emploie quelque 1800 travailleurs, en grande majorité immigrants, a réintégré récemment sept des 24 employés suspendus il y a deux semaines pour avoir manifesté à l'extérieur des lieux de travail, à l'heure du lunch. Toutefois, la compagnie a signifié hier 20 nouvelles suspensions — 17 des travailleurs visés faisaient déjà partie du premier groupe sanctionné et trois nouveaux noms s'y sont ajoutés.

Motif invoqué cette fois: la distribution de tracts qui invitent les travailleurs à lutter pour leurs droits.

Cette distribution de feuillets à la porte de l'usine avait commencé en décembre.

La direction de l'usine de la rue Papineau, selon le syndicat affilié à la FTQ qui conteste la représentativité du syndicat en place, tente de brimer la liberté d'expression en prétextant que les tracts contiennent des «accusations fausses, diffamatoires et pouvant porter préjudice à votre employeur».

L'employeur assortit la suspension d'une menace: «soyez avisé que si vous devez continuer à dénigrer et à diffuser publiquement ce genre d'informations fausses, vous serez congédié sans autre avis».

## Leur première PDA



PHOTO PLACE DES ARTS

HISTOIRE de «garder un certain rituel» à la remise des prix du deuxième concours Ma Première Place des Arts, le rusé Robert Maltais de la Société d'avancement de la chanson d'expression française (SACEF) aura fait durer le suspense jusqu'en conférence de presse hier matin au Méridien: les larmes n'auront coulé que plus abondamment pour les gagnantes des finales de la fin de semaine, Loue Tremblay (catégorie interprète) et Louise Poirier (catégorie auteur-compositeur-interprète), ainsi que pour Catherine Pinard (meilleure interprète de Rue Sanschagrins), la superbe chanson de Michel Rivard utilisée en exercice imposé). Bourses de 7500 \$, enregistrement de disque sur étiquette Fonovox et offre de spectacle au Studio-théâtre de la PdA se rattachaient aux prix, sans compter une participation au gala du 27 mai prochain, également tenu au Studio-théâtre, qui sera par ailleurs retransmis à l'émission Chansons en liberté, au réseau FM de la SRC.

Du 6 au 24 mai

Kino-Québec

vous fait marcher!



Kino-Québec

Un truc qui marche pour votre santé

## Sans pitié



PHOTO JACQUES NADEAU

TANDIS que les cars de journalistes encerclaient hier la Place Mercantile à l'affût d'informations émanant du conseil spécial des ministres d'hier à Montréal, les préposés aux contraventions de la Ville de Montréal ne leur accordaient aucun répit.

## Dans Outremont, le choix des libéraux se porterait sur Pierre-Étienne Laporte

PRESSE CANADIENNE

Le candidat libéral dans la circonscription d'Outremont en vue de l'élection partielle du 10 juin a des fortes chances d'être Pierre-Étienne Laporte, qui a présidé pendant trois ans l'Office de la langue française (de 1987 à 1990) et ensuite le Conseil de la langue française, jusqu'en juin 1995.

Le choix des libéraux d'Outremont devrait être arrêté au cours des prochaines heures.

En juin 1995, M. Laporte avait dû quitter abruptement la présidence du Conseil de la langue française, li-

mogé par le gouvernement Parizeau qui n'avait pas apprécié ses commentaires publics voulant que la loi 101 soit en train de créer de la discrimination à l'égard des anglophones.

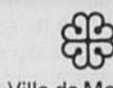
M. Gérard Tremblay, dont la démission rend nécessaire la tenue d'élections dans Outremont, a reconnu, hier, que M. Laporte serait sans doute choisi comme unique candidat.

Aux dernières élections, M. Tremblay avait obtenu une majorité de près de 10000 votes. Les électeurs de la circonscription d'Outremont ont toujours été représentés par un député libéral.

Du côté du Parti québécois, les noms des candidats devraient être connus d'ici 15 jours, apprenait-on hier.

Par ailleurs, dans l'Assomption, l'autre circonscription où il y aura des élections le 10 juin afin de remplacer l'ex-premier ministre Jacques Parizeau, le candidat du Parti québécois est Jean-Claude Saint-André, alors que celui des libéraux est Fernand Prud'homme.

## Commission du développement urbain de Montréal



Ville de Montréal

### Étude publique

Vous êtes invités à participer à la prochaine assemblée de la commission.

Date: 21 mai 1996  
Lieu: 275, rue Notre-Dame Est  
Hôtel de ville, salle du conseil  
Heure: 19 h

### Lors de cette assemblée, vous pourrez:

- obtenir des renseignements sur les projets de règlement inscrits à l'ordre du jour;
- poser des questions et exprimer votre opinion sur ces projets.

La commission recevra vos commentaires et formulera des recommandations au comité exécutif.

L'ordre du jour comprend les projets de règlement soumis par le comité exécutif aux fins de:

- Autoriser la vente de boissons alcooliques lors d'activités artistiques au centre ISART, à l'intérieur du local occupant une partie du rez-de-chaussée et du 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé au 263, rue Saint-Antoine Ouest, entre les rues de Bleury et Jeanne-Mance (District électoral de Saint-Jacques).
- Permission spéciale visant à autoriser l'agrandissement et l'occupation, par la Maison québécoise du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (Maison Théâtre) et le Cégep du Vieux-Montréal, de la salle de

spectacle du cégep, sise au 255, rue Ontario Est, entre la rue Sanguinet et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville (District électoral de Saint-Jacques).

- Autoriser la construction de quais de chargement dans la cour avant du bâtiment situé au 9355, boulevard Henri-Bourassa Est, à l'ouest de la 54<sup>e</sup> Avenue (District électoral de Rivière-des-Prairies).

- Autoriser la construction et l'occupation d'un bâtiment commercial, à des fins d'entretien et de réparation de véhicules motorisés et de promenade, sur un emplacement vacant situé au coin nord-est des rues Hochelaga et Viau (ancienne station-service Esso) (District électoral de Pierre-De-Coubertin).

- Permission spéciale visant à autoriser l'Eglise évangélique Emmaüs à occuper, à des fins culturelles et de bienfaisance, le local situé au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment situé aux 2605-2615, rue Bélanger, entre la 1<sup>re</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue (District électoral de François-Perrault).

### Renseignements sur les dossiers et sur les prochaines assemblées:

Service des relations avec les citoyens  
1301, rue Sherbrooke Est  
Édifice Lafontaine  
872-8265

Le greffier,  
Léon Laberge

## Club 402-HOMME



Liquidation  
d'IMPERMÉABLES  
importés de Belgique  
avec doublure amovible

Régulier 895 \$  
Soldés 299 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,  
Suite 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
tél.: 861-3636

Du lundi au vendredi  
De 9h30 à 18h  
Tous les soirs après 18h sur  
rendez-vous seulement  
Samedi de 10h à 16h

# POLITIQUE

Dépôt d'un projet de loi

## Marois accordera plus de place aux garderies tenues par les parents

PIERRE APRIL  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le projet de loi sur les garderies que déposera, aujourd'hui, la ministre de l'Éducation et responsable de l'Office des services de garde à l'enfance, Pauline Marois, accordera une plus grande place aux établissements sans but lucratif administrés par les parents.

Au cours des dernières semaines, et depuis les nombreuses manifestations qui ont marqué les coupes annoncées dans les crédits 1996-1997 aux services de garde en milieu scolaire, Mme Marois a profité de toutes les occasions pour insister sur la nécessité de faire plus de place aux parents et de clarifier le mandat de l'Office chargé de veiller à l'administration des règlements dans tout le réseau.

Le but de l'exercice entrepris par Mme Marois, selon les propos qu'elle a tenus lors de la Commission des Affaires sociales chargée d'étudier les crédits de l'Office, est, entre autres, de favoriser la consultation et la prise de décision dans les régions en impliquant davantage les principaux intervenants comme les municipalités et les regroupements de services de garde et familiaux.

La ministre a soutenu, et son projet de loi en tiendra compte, «qu'il faut associer les milieux à la planification et nous assurer que les choix que nous ferons seront respectueux des services déjà existants».

Cette façon de faire ira jusqu'à forcer l'Office à attendre les décisions du milieu régional avant d'autoriser la création ou l'ouverture d'une nouvelle garderie. L'engagement prévoit même la signature éventuelle d'une entente en ce sens entre l'Office et les Conseils régio-

naux de développement.

Quant aux services de garde en milieu scolaire, ils seraient assumés par les Commissions scolaires par le truchement d'une politique de la petite enfance comme le souhaitent les dirigeants de la Centrale de l'enseignement et le Conseil supérieur de l'Éducation dans un rapport d'étape des États généraux.

Mme Marois a aussi profité de son passage devant la commission parlementaire pour aborder la question de la mission de l'Office des services de garde. Sans trop donner de détails, elle a quand même noté l'importance de revoir un certain nombre de priorités. «Nous avons décidé de concentrer nos efforts sur les besoins de garde régulière à la petite enfance», a-t-elle dit.

Les parents seront aussi au centre de la politique de la ministre Marois. A maintes reprises, elle a répété cet engagement au cours des deux dernières semaines: «on privilégie une garde contrôlée par les parents et, effectivement, sans but lucratif».

«Oui, a-t-elle dit, nous privilégions le développement de garderies dirigées par les parents, la garderie en milieu familial, là où le besoin existe, et en milieu scolaire là où c'est nécessaire.»

La ministre a par ailleurs affirmé son intention de présenter un projet de développement du réseau pour les quatre prochaines années. Elle souhaite déterminer le nombre de places en milieu familial et scolaire, malgré les sacrifices qu'elle a exigés du milieu en 1996-1997. «J'espère, a-t-elle dit, que cette année de transition me permettra de réorganiser l'aide pour qu'on reconnaisse à un meilleur niveau les besoins et qu'on ait un plan cohérent.»



Pauline Marois

L'affaire somalienne

## La Défense use d'intimidation, accusent le Bloc et le Reform

PRESSE CANADIENNE

Ottawa (PC) — Le ministre de la Défense intimide des témoins potentiels pour les dissuader d'aller témoigner à l'enquête sur l'affaire somalienne, soutiennent le Parti réformiste et le Bloc québécois.

Le député réformiste Jack Frazer souligne qu'en arrêtant un caporal après que les responsables de la commission eurent indiqué qu'ils voulaient le voir, on envoie un mauvais message aux militaires.

Le ministre de la Défense David Collette est en train de «permettre à son ministère d'intimider les témoins», a déclaré hier M. Frazer aux Communautés.

Le député bloquiste Jean-Marc Jacob a dit que les accusations contre le caporal Michel Purnelle, du Royal 22e Régiment, devraient être abandonnées. «Le message qu'envoie [Collette] est que si on se présente [devant la Commission], on passera en cour martiale.»

M. Purnelle a été accusé la semaine dernière conformément à la Loi sur la Défense nationale. Les accusations portent sur les entretiens qu'il a accordés aux médias ainsi que sur sa décision de quitter sa caserne à

Québec, le mois dernier, pour fournir de nouveaux renseignements aux responsables de la Commission.

M. Collette a dit qu'il n'interviendrait pas en ce qui a trait aux accusations. Le message est clair et les soldats ont la responsabilité de faire connaître à la Commission tous les renseignements dont ils disposent, a-t-il expliqué.

«Mais ils doivent respecter les règlements et obéir aux règlements», a-t-il poursuivi.

Toujours selon M. Collette, aucune mesure ne sera prise contre les soldats qui se présenteront devant la Commission d'enquête sur les événements en Somalie. Il a soutenu que l'arrestation de M. Purnelle n'aura pas d'effet dissuasif sur d'autres personnes.

La semaine dernière, le président de l'enquête sur la Somalie, le juge Gilles Létourneau, a fait part de son inquiétude au sujet des accusations et a laissé entendre que la Commission pourrait émettre un rapport spécial.

D'autres militaires ayant accordé des entretiens aux médias n'ont jamais fait face à des accusations, dont le major Vincent Buonamici et le major Barry Armstrong.

Requête en injonction

## Ottawa prétend toujours ne pas appuyer Guy Bertrand

KONRAD YAKABUSKI  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le gouvernement fédéral n'appuie pas l'avocat Guy Bertrand dans sa demande d'une injonction interdisant au gouvernement Bouchard de tenir un référendum sur la souveraineté, de saisir l'Assemblée nationale de l'Éducation dans un rapport d'étape de l'Éducation dans un rapport d'étape des États généraux.

Ottawa n'intervient dans la cause de M<sup>e</sup> Bertrand qu'afin de contrer l'affirmation du gouvernement du Québec voulant que l'accession du Québec à la souveraineté relève uniquement d'une démarche démocratique et du droit international, soit des questions sur lesquelles les tribunaux canadiens n'ont aucune compétence.

C'est ce qu'a fait valoir hier, lors du début de l'audition en Cour supérieure de la requête en irrecevabilité déposée par le gouvernement québécois à l'égard de l'action de M<sup>e</sup> Bertrand, l'avocat qui plaidera au nom d'Ottawa, M<sup>e</sup> Pierre Bienvenu, du cabinet Ogilvy Renault. La position du Québec, «c'est que toute action gouvernementale, dès lors qu'elle s'inscrit dans un processus d'accession à la souveraineté, échappe de ce seul fait à l'autorité des tribunaux [...] J'ai le mandat de venir expliquer au tribunal les raisons pour lesquelles le Procureur général du Canada est en profond désaccord avec cette façon de voir», a affirmé M<sup>e</sup> Bienvenu.

Ce dernier a fait savoir au juge Robert Pidgeon qu'Ottawa s'oppose seulement aux trois paragraphes de la requête en irrecevabilité qui invoquent le droit international, la Déclaration universelle des droits des hommes et les principes démocratiques pour établir qu'il s'agit d'une

question qui ne relève pas du pouvoir judiciaire.

Mais le constitutionnaliste Henri Brun, qui agit à titre de conseiller auprès du gouvernement québécois, a dit estimer que «la coupure que veut faire le gouvernement fédéral [entre ses arguments et ceux de M<sup>e</sup> Bertrand] est complètement factice».

Selon la position fédérale, a avancé M<sup>e</sup> Brun, «on peut faire n'importe quoi, on peut s'interroger, on peut discuter, on peut réfléchir, on peut faire des référendums, mais après, lorsqu'il s'agit de passer à l'action, la Constitution du Canada s'applique [...] Ça veut dire qu'on peut parler, on peut causer, mais rien n'est réellement possible [finalement]».

Le procureur du gouvernement du Québec, Jean-Yves Bernard, a plaidé l'irrecevabilité de l'action de M<sup>e</sup> Bertrand en prétextant le caractère «hypothétique» des situations que l'ex-souverainiste soulève. M<sup>e</sup> Bertrand maintient dans sa demande d'injonction que ses droits fondamentaux, tels que garantis par la Charte canadienne des droits et libertés, seraient mis en péril par le projet souverainiste, notamment la liberté d'expression, le droit de voter lors des élections fédérales et le droit de circuler librement au Canada. Il invoque l'intention du gouvernement péquiste, maintes fois réitérée par le premier ministre Lucien Bouchard, de maintenir le cap sur la souveraineté pour affirmer que la menace d'une atteinte à ces droits est toujours présente.

Mais selon M<sup>e</sup> Bernard, l'appel aux tribunaux pour faire valoir des

droits garantis par la Charte canadienne doit s'appuyer sur des «faits concrets établis». Or, «nous sommes dans le domaine du conjectural [...] Ce sont toutes des situations purement hypothétiques. Nous ne savons ni le quand, le comment, ni le pourquoi», a-t-il lancé.

Ce dernier a mis en relief les «changements factuels» survenus depuis que M<sup>e</sup> Bertrand a entrepris sa procédure en janvier pour arguer de son irrecevabilité. La passation du pouvoir de Jacques Parizeau à M. Bouchard constitue un changement de taille puisque le nouveau premier ministre a clairement fait savoir qu'il n'y aura pas un autre référendum avant des élections générales. De plus, pour qu'il y ait un tel scrutin référendaire, «il faudra que les Québécois élisent le parti qui en proposera un. Et supposant que ce soit la décision des Québécois, nous ne savons pas la question, ni sur quoi porterait le référendum».

Quant au projet de loi n<sup>o</sup> 1 sur la souveraineté qu'avait déposé le gouvernement Parizeau, invoqué par M<sup>e</sup> Bertrand à l'appui de sa demande d'injonction, il est mort au feuilleton lorsque son successeur a prorogé le Parlement en mars pour convoquer une nouvelle session de l'Assemblée nationale, a fait remarquer M<sup>e</sup> Bernard. Ce dernier a longuement argué de la nature politique des questions soulevées par M<sup>e</sup> Bertrand. Selon M<sup>e</sup> Bernard, il s'agit d'un argument qu'avait invoqué le gouvernement fédéral pour plaider l'irrecevabilité d'une injonction demandée par des opposants aux vols d'essai des missiles de croisière

américains au-dessus du territoire canadien au début des années 1980. La Cour suprême a donné raison à Ottawa, qui prétextait que la permission qu'avait donnée le gouvernement fédéral aux autorités américaines d'effectuer ces essais relevait du domaine politique et non pas juridique.

Aujourd'hui M<sup>e</sup> Réal Forest, du cabinet Martineau Walker, prendra le relais de M<sup>e</sup> Bernard pour faire valoir des arguments du gouvernement du Québec traitant du droit international et des privilèges de l'Assemblée nationale. On s'attend également à ce que l'avocat fédéral, M<sup>e</sup> Bienvenu, puisse préciser la portée de l'intervention d'Ottawa devant le juge Pidgeon.

Pas de télédiffusion

Avant de commencer l'audience sur la requête en irrecevabilité du gouvernement québécois, hier matin, le juge Pidgeon a dû d'abord disposer d'une requête de la Société Radio-Canada qui demandait la permission de diffuser les procédures. L'avocat de la SRC, Marc-André Blanchard, appelait le magistrat à rompre avec la tradition, compte tenu que «les questions qui seront discutées sont d'une importance capitale pour l'ensemble de la collectivité canadienne et remettent en cause le cœur même de nos institutions parlementaires et judiciaires et de notre démocratie».

Les avocats des deux gouvernements ne se sont pas opposés à la requête de la SRC alors que M<sup>e</sup> Bertrand l'a fortement appuyée affirmant que les résumés des journaux risquaient d'être peu fiables.

Le juge a toutefois rejeté la demande la SRC, soutenant qu'il n'entendait pas émettre d'opinion sur le bien-fondé des règles de pratique contenues dans le Code de procédure qui interdisent la diffusion des procès.

## Québec et Ottawa ont fait appel à des avocats reconnus

KONRAD YAKABUSKI  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Les gouvernements du Québec et du Canada n'ont pas lésiné sur les moyens qu'ils déploient pour faire valoir leurs arguments respectifs dans la cause de Guy Bertrand. Ils se sont tous deux tournés vers l'extérieur de l'appareil gouvernemental pour engager des avocats reconnus. Voici les principaux acteurs de la saga qui se déroule cette semaine en Cour supérieure:

■ L'équipe du gouvernement du Québec est pilotée par M<sup>e</sup> Jean-Yves Bernard, âgé de 51 ans, directeur général associé aux affaires litigieuses au ministère de la Justice. Diplômé de l'Université de Montréal, M<sup>e</sup> Bernard œuvre au sein du ministère depuis 1977.

Il est secondé par Réal Forest, âgé de 47 ans, du prestigieux cabinet montréalais, Martineau Walker. Originaire de Bonaventure, il est diplômé de l'Université Laval et de la Sorbonne. Il détient une maîtrise en droit du London School of Economics, *alma mater* de Jacques Parizeau. M<sup>e</sup> Forest se spécialise dans le droit international et administratif. Il est l'auteur de nombreux textes juridiques, dont *Les Privilèges de la Couronne au Québec*.

MM. Bernard et Forest ont également représenté le gouvernement du Québec dans une cause sem-

blable, lancée l'été dernier par M<sup>e</sup> Bertrand et dans laquelle Ottawa s'est abstenu. Alors que le juge Robert Lesage n'a pas accordé l'injonction qu'avait demandée M<sup>e</sup> Bertrand pour empêcher la tenue du référendum du 30 octobre, il a reconnu que le projet souverainiste contrevenait à la Constitution canadienne.

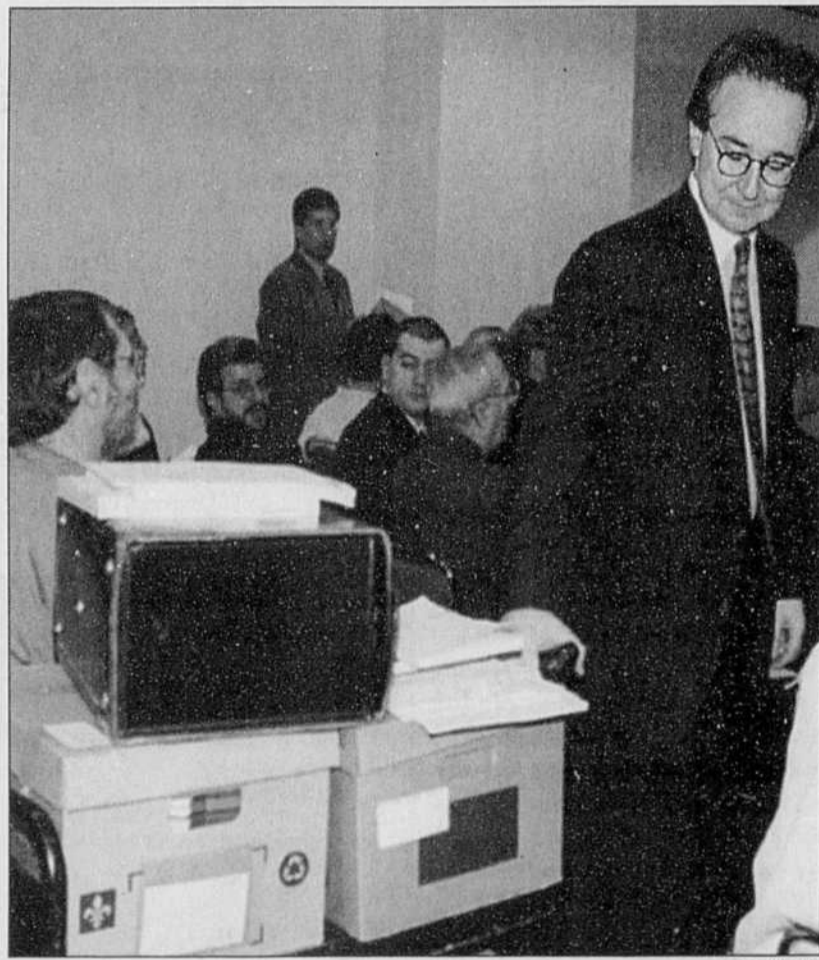
L'équipe québécoise est complétée par Me Claude Bouchard, du cabinet Saint-Laurent, Boucher, Gagnon de Québec.

■ L'équipe fédérale a à sa tête M<sup>e</sup> Pierre Bienvenu, âgé de 39 ans, du renommé cabinet Ogilvy Renault, de Montréal. Natif de Montréal, il est diplômé de l'Université de Montréal. Détenteur lui aussi d'une maîtrise du London School of Economics, il a été admis au Barreau en 1983. Il se spécialise dans le droit constitutionnel, notamment la Charte des droits et libertés.

M<sup>e</sup> Bienvenu est appuyé par Jean-Marc Aubry et Warren Newman, tous deux procureurs affiliés au ministère fédéral de la Justice.

■ Quant à M<sup>e</sup> Bertrand, l'ex-souverainiste repenti devenu archi-fédéraliste, il est le principal associé du cabinet québécois qui porte son nom.

■ Le juge qui doit trancher dans cette affaire épineuse est Robert Pidgeon, âgé de 51 ans. Né à Gaspé, il y a pratiqué le droit entre 1970 et 1989, année où il fut nommé à la Cour supérieure.

M<sup>e</sup> Réal Forest, l'un des procureurs du gouvernement du Québec dans l'affaire Bertrand.

## Rock et Massé se frottent au Bloc

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Trois jours après avoir volontairement ouvert le panier de crabes du droit du Québec à la sécession, le gouvernement fédéral continue de soutenir qu'il n'a aucune sympathie pour la requête de l'avocat Guy Bertrand visant à faire bloquer par les tribunaux une éventuelle déclaration unilatérale de souveraineté de la part de la province.

«Notre intervention ne consiste pas en un appui à M. Bertrand», a déclaré hier, à plusieurs reprises, le ministre de la Justice Allan Rock, qui a réitéré que l'intervention d'Ottawa devant la Cour supérieure n'avait pour but que de contester la position de Québec et de faire respecter «la primauté du droit» au Canada.

M. Rock et son collègue Marcel Massé, président du Conseil du Trésor et lieutenant politique du gouvernement Chrétien au Québec, ont été

bombardés de questions aux Communes par le Bloc québécois, qui a accusé le fédéral de «s'acoquiner» avec M<sup>e</sup> Bertrand afin de nier aux Québécois le droit de décider eux-mêmes de leur avenir et de «subordonner la démocratie aux institutions judiciaires».

Furieux, le chef du Bloc Michel Gauthier s'en est d'ailleurs pris au premier ministre Jean Chrétien lui-même, dont les absences répétées de la Chambre irritent de plus en plus l'opposition. M. Chrétien était à Montréal hier, où il devait participer en soirée à un dîner-bénéfice de la section québécoise du Parti libéral du Canada, et M. Gauthier lui a reproché de se défilier devant l'adversité.

«M. Chrétien plonge le pays dans ce qui va probablement être la pire crise constitutionnelle qu'on aura jamais vue, et il se sauve, il refuse de faire face à ses responsabilités», s'est-il plaint. Tant les bloquistes que les réformistes ont donc dû se rabattre sur MM. Rock et Massé, et ce dernier a tenu à préciser qu'Ottawa n'avait aucu-

nement l'intention d'«empêcher les Québécois de décider de leur avenir». Toutefois, a-t-il ajouté, il existe une Constitution dont on ne peut faire abstraction et qui «régente» les questions afférentes à l'accession à la souveraineté: «Un référendum est [un exercice] consultatif seulement, et il est essentiel que la Constitution, la loi soit appliquée.» Dans une intervention, M. Massé a employé l'expression «peuple québécois», ce qui a fait bondir le Bloc: une telle reconnaissance, a fait valoir le député Gilles Duceppe, doit nécessairement s'accompagner d'une autre, celle du droit à l'autodétermination. Mais le ministre a rétorqué qu'il existe un peuple québécois «comme il existe un peuple abénaquis, un peuple cri et un peuple inuit».

Chez les partis fédéralistes à Ottawa, les avis sont par ailleurs divergents quant à la sagesse du geste du gouvernement. Selon le chef conservateur Jean Charest, il s'agit d'une mauvaise idée, une mauvaise décision qui envoie les mauvais signaux au Québec

et démontre que les libéraux n'ont pas de «plan A» qui permettrait d'améliorer la fédération.

M. Charest affirme que le fédéral n'avait nul besoin d'intervenir pour faire la démonstration d'une thèse qui, de toute manière, aurait été défendue par M<sup>e</sup> Bertrand lui-même. En outre, dit-il, les conclusions sont connues d'avance: tout le monde sait que les questions relatives à la sécession du Québec se trouvent dans un vide juridique. «Ca ne demande pas un doctorat en droit pour savoir que, si jamais on devait décider de briser le Canada, de se séparer, il n'y a pas de cadre juridique» et il faudrait négocier, a-t-il déclaré.

De son côté, le Parti réformiste appuie cette «première étape» de la contestation judiciaire du droit à la proclamation unilatérale de l'indépendance. Cependant, a prévenu le député Stephen Harper, il pourrait être dangereux de soutenir que les règles de droit ont préséance en toute circonstance sur la volonté populaire.

Les affaires et la vie



ors de votre prochaine rencontre d'affaires,

consultez- informez vos clients et vos partenaires

avec les- des étonnantes surprises que leur réserve

le monde de demain. du vin

Les Sensorielles Vintempo

VINTEMPO

Une autre façon de voir le vin- la vie!

Pour en savoir plus: (514) 277-8066

## • POLITIQUE •

Référendum

# «La fin ne justifie pas les moyens», dit Pierre F. Côté

Des poursuites ont été déposées contre 31 scrutateurs du camp du OUI et 18 personnes, dont neuf de l'extérieur du Québec, impliquées dans l'organisation de la marche pour l'Unité canadienne

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Une pluie de poursuites sont intentées devant les tribunaux à la suite du référendum d'octobre dernier, a annoncé hier le directeur des élections du Québec, Pierre-F. Côté.

Deux dossiers principaux ont retenu son attention: un nombre anormal de bulletins de votes rejetés et la tenue d'un rallye fédéraliste tenu à Montréal le 27 octobre.

Concernant l'annulation frauduleuse de certains bulletins de vote pour le NON dans des circonscriptions de l'Ouest de Montréal, 31 poursuites seront intentées contre des scrutateurs qui ont rejeté des bulletins «de façon manifestement déraisonnable». M. Côté a expliqué toutefois qu'il n'y a pas eu de «complot national» et que «l'intégrité de la démocratie n'a jamais été mise en danger en raison des bulletins abusivement rejetés».

Le directeur des élections a rappelé que des agissements frauduleux ne concernaient qu'une trentaine de scrutateurs sur les 22 341 requis pour que se tienne le scrutin à travers le Québec.

Par ailleurs, 18 poursuites, dont neuf contre des intervenants de l'extérieur du Québec, seront intentées pour avoir effectué des dépenses référendaires illégales à l'occasion d'un rallye fédéraliste tenu à Montréal le 27 octobre dernier, trois jours avant le référendum.

Cette «marche pour l'Unité canadienne a porté atteinte dans un certain sens à la démocratie en général au Québec au cours du référendum, en rompant l'équilibre des dépenses qui doit exister entre les deux camps», estime le directeur des élections.

«Pour qu'un référendum soit tenu



PHOTO PC  
Pierre F. Côté, directeur général des élections du Québec.

de façon démocratique, il faut assurer l'équilibre, pour qu'un électeur égale un vote et non un dollar un vote.»

M. Côté ne précisera pas les noms des personnes et organismes poursuivis tant que la poursuite ne leur aura pas été signifiée, ce qui devrait se faire au cours des prochains jours.

Il faut noter que les dirigeants du Comité du NON sont absous en regard des illégalités, même si le directeur des élections «doute que les organisateurs de la marche aient pu légitimement croire que les participants des autres provinces paieraient entièrement leurs frais de transport à même leurs propres biens».

### Sévèrement blâmés

M. Côté blâme par contre certaines autorités fédérales, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et un employé du bureau du premier mi-

nistre Frank McKenna du Nouveau-Brunswick pour leurs agissements dans ce dossier.

Cinq députés fédéraux de l'Ontario ont refusé toute collaboration à l'enquête, dit-il. Il s'agit de Mauril Bélanger (Ottawa-Vanier), Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell), Barry Campbell (St. Paul's), Paul De Villiers (Simcoe North) et Bob Kilger (Stormont-Dundas).

De plus, M. Côté note qu'une personne non identifiée possédant un bureau à la Chambre des communes a loué pour 18 000 \$ des autocars pour transporter des gens de Toronto à Montréal ce jour-là.

L'avocate de la Chambre des com-

munes, M<sup>e</sup> Diane Davidson, a incité les députés à ne pas participer à l'enquête du directeur des élections, geste que M. Côté juge «regrettable».

De plus, il y aurait eu participation financière du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui aurait loué un avion pour transporter des manifestants, et location d'autocars par un adjoint du premier ministre McKenna au Nouveau-Brunswick.

Neuf des 18 personnes poursuivies dans le cadre de cette affaire sont des résidents de l'extérieur du Québec et le directeur des élections possède un avis juridique l'autorisant à tenter des poursuites

contre des contrevenants hors du Québec.

M. Côté a rappelé que la manifestation du 27 octobre était «parfaitement légale. Ce ne sont pas les participants qui étaient fautifs, mais ceux qui ont assumé les coûts considérables de l'opération».

Enfin, une cinquantaine d'étudiants de l'Université Bishop, dans la circonscription de Saint-François, sont poursuivis pour s'être inscrits illégalement sur la liste électorale.

Les amendes dans les cas où les accusés dans l'un ou l'autre dossier seraient reconnus coupables varient de 100 \$ à 2000 \$, et peuvent

aller jusqu'à 10 000 \$ dans le cas d'entreprises.

Le directeur des élections juge néanmoins qu'en dépit de ces accrochages, les électeurs dans l'ensemble «ont fait preuve d'une grande maturité. Les valeurs démocratiques sont bien implantées chez nous».

Il avertit les contrevenants toutefois que lors d'un référendum, «la fin ne justifie pas les moyens. Certains ont cru que leur cause était plus importante que la loi. Mais en démocratie, on mesure la qualité de la vie démocratique au respect des règles du jeu. C'est ce que les Britanniques appellent le *fair-play*».

# Nous voyons à votre santé



Tous les jours, les infirmières sont présentes lors d'événements heureux de la vie et aussi quand les Québécoises et les Québécois vivent des moments difficiles. Depuis toujours, elles sont au cœur du système de santé. Nouvelles technologies, chambardements économiques et sociaux, elles démontrent chaque jour que leur expertise est grande sans jamais cesser d'être profondément humaines. À l'hôpital, à la maison, où que vous soyez, l'engagement des infirmières est toujours le même : être là quand vous avez besoin d'elles.

**Faites confiance aux infirmières pour soigner votre avenir**

 **Ordre des infirmières et infirmiers du Québec**

## Côté banalise l'affaire des bulletins rejetés, déplorent les libéraux

PRESSE CANADIENNE

Québec (PC) — Le Parti libéral du Québec se réjouit que la fraude lors du référendum soit sanctionnée. Mais il déplore qu'on semble «banaliser» l'annulation de milliers de bulletins de vote dans l'Ouest de Montréal le 30 octobre dernier.

«J'accueille avec satisfaction les 31 poursuites intentées dans le dossier des bulletins annulés. Mais je trouve préoccupant que le directeur des élections ait banalisé l'affaire. L'annulation de bulletins est une atteinte grave à la démocratie», a déclaré le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair.

C'est dans la circonscription de ce dernier que plus de 5400 bulletins de vote ont été déclarés nuls le 30 octobre dernier, soit 11,6 % des suffrages exprimés, le plus haut taux dans un comté du Québec.

M. Mulcair a rappelé que pour le directeur des élections, Pierre-F. Côté, il n'y a pas eu «machination ou complot aux plus hauts échelons du Comité national du OUI». Cela laisse entendre qu'il aurait pu y avoir un tel complot à un niveau plus bas de l'organisation du OUI, a fait valoir le député Mulcair.

Selon lui, «il demeure très grave qu'on ait privé des milliers de citoyens de leur droit de vote» en an-

nulant leur bulletin lors du comptage des voix le soir du référendum.

Rappelons que le comité du NON avait porté plainte relativement à l'annulation d'un nombre élevé de bulletins dans trois circonscriptions électorales de l'Ouest de la Métropole, soit Chomedey, Marguerite-Bourgeois et Laurier-Dorion.

Dans Chomedey, 11,6 % des bulletins avaient été déclarés nuls, 5,5 % dans Marguerite-Bourgeois et 3,6 % dans Laurier-Dorion, alors que la moyenne québécoise est de 1,8 %. Le camp du NON y voyait un complot de certains scrutateurs (tous nommés par le camp du OUI) pour réduire le nombre de voix fédéralistes.

Pour sa part, le directeur général du Parti libéral, Serge Marcell, a noté que les dirigeants du camp du NON avaient été blanchis par le directeur des élections de toute implication dans les illégalités relevées le 27 octobre lors du Grand rallye fédéraliste.

M. Marcell a cependant mis en relief les difficultés pour un comité référendaire ou un parti politique de contrôler les dépenses effectuées par certains de leurs alliés lors d'un référendum ou d'une élection.

Il a cité comme exemple les centrales syndicales dont plusieurs ont milité en faveur du OUI lors du dernier référendum.

### Réforme de l'assurance-chômage

## Young reçoit 40 000 cartes de protestation

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La députée bloquiste de Mercier Francine Lalonde a déposé 40 000 cartes postales de protestation contre la réforme de l'assurance-chômage au bureau du ministre Doug Young mais personne n'était là pour l'accueillir.

«C'est encore moins accueillant que je pensais», a souligné Mme Lalonde aux journalistes.

Le bureau de M. Young étant fermé, les boîtes de carte sont restées devant la porte du ministre du Développement des ressources humaines.

En guise d'accueil, une affiche pendait sur la porte du bureau de M. Young, priant les responsables de déposer tous les documents et boîtes au bureau de poste.

«C'est l'indifférence et l'inconscience qui caractérise ce gouvernement», s'est exclamée Mme Lalonde aux Communions.

Au nom de la coalition contre la

réforme de l'assurance-chômage. Mme Lalonde a rappelé hier matin son opposition au projet de loi dont l'entrée en vigueur est prévue pour le premier juillet. Selon Mme Lalonde, il n'y a pas péril en la demeure, alors pourquoi précipiter les choses?

«Ce qu'il faut regarder, c'est comment on peut faire un vrai régime d'assurance-chômage? Il y a eu cinq milliards de surplus à la fin de l'année. L'année prochaine, il y aura cinq autres milliards de plus dans la caisse, — ce sont les chiffres du ministère — et ce, même sans réforme.»

«Alors pourquoi tant se presser à faire mal aux jeunes, aux femmes, à tous les nouveaux venus sur le marché du travail, aux travailleurs saisonniers, à tous ceux qui vivent de jobbies?», se demande Mme Lalonde.

Selon la députée de Mercier, la réforme de l'assurance-chômage deviendra sans contredit un enjeu électoral.

## É D I T O R I A L

## Un modèle se dessine

Lise Bissonnette

Au moment même où le gouvernement fédéral se présente devant un tribunal pour y contester le droit des Québécois de décider eux-mêmes de leur avenir politique, le rapport du Directeur général des élections du Québec sur des plaintes touchant le référendum d'octobre 1995 soulève des questions troublantes et parentes. Des groupes extérieurs au Québec, dont des politiciens, auraient passé outre aux règles démocratiques que s'est données le Québec pour prendre cette décision. Un modèle se dessine.

**S**aisi de plaintes graves émanant tant du camp du OUI que de celui du NON au lendemain du référendum, Pierre-F. Côté n'a pas renvoyé les uns et les autres dos à dos même s'il engage un nombre important de poursuites dans les deux affaires les plus sérieuses sur lesquelles il a minutieusement enquêté: le nombre anormalement élevé de bulletins rejetés dans quelques circonscriptions favorables au NON, et les dépenses non comptabilisées encourues pour la fameuse «marche pour l'unité» au centre de Montréal le 27 octobre, quelques jours avant le scrutin.

Le directeur des élections fait une distinction importante entre des actions qui seraient des «accrocs» à la démocratie et d'autres qui mettent en danger «l'intégrité du système électoral». Dans le cas des bulletins rejetés, il entreprendra des poursuites contre pas moins de 31 personnes dans quatre circonscriptions mais il n'a pas trouvé trace de volonté systématique d'infléchir en général les résultats du scrutin. Pas de «complot national», dit-il. Avec un luxe extraordinaire de vérifications et d'analyses statistiques, il démontre au surplus que le scrutin de novembre a été l'un des plus exemplaires de l'histoire pour ce qui est du taux des bulletins rejetés. Tous les scribes et commentateurs qui criaient à la fraude généralisée au lendemain du référendum n'en ravalèrent pas leurs préjugés pour autant, mais la preuve de l'intégrité de notre système électoral aura au moins été consignée et les correctifs que la DGE peut déjà mettre en place devraient empêcher la répétition de manœuvres illégales.

Le cas de la «marche pour l'unité» est moins rassurant pour l'avenir. Le Directeur général des élections

absout le Comité des Québécois pour le NON de toute responsabilité directe à l'égard des dépenses illégales, mais il regrette qu'il n'ait pas pris de mesures pour empêcher ses «alliés politiques» de contrevenir ainsi à la loi. C'est l'équilibre que le législateur a voulu préserver entre les options qui se trouve ainsi rompu, estime M. Côté qui y voit cette fois plus qu'un accrocs, une «atteinte en un certain sens à la démocratie en général au Québec».

L'un des aspects les plus désolants de son rapport, à ce chapitre, est le mur de résistance que les enquêteurs québécois ont rencontré quand ils ont tenté de recueillir de l'information sur les dépenses encourues par des personnes ou groupes de l'extérieur du Québec. Députés fédéraux impliqués dans le transport

**La validité des règles démocratiques du référendum est en cause.**

de personnes, compagnies aériennes, hauts fonctionnaires d'Ottawa, conseillers politiques de gouvernements provinciaux ont refusé de rendre quelque compte de leurs actions, comme si les lois du Québec étaient nulles et non avenues à leurs yeux. La DGE dispose d'avis juridiques selon lesquels elle peut tenter des poursuites «pour des actes commis en tout ou en partie à l'intérieur du Québec» et elle le fera dans au moins neuf cas touchant des personnes ou des groupes en Ontario et au Nouveau-Brunswick. La défense qu'offriront les

intimés — on doit s'attendre à ce que la loi québécoise soit contestée au nom de la «liberté d'expression» — en dira long sur la conception que tout ce monde se fait de la marge de manœuvre des Québécois quand il s'agit de décider de leur avenir.

Dans cette affaire comme dans celle de l'avocat Guy Bertrand, le message explosif qui parvient aux citoyens du Québec est celui de la validité limitée de leurs règles démocratiques — aussi impeccables qu'elles soient — et bientôt de leur vote advenant un autre référendum. L'escalade suit son cours.

## Les aînés dans le collimateur

Jean-Robert Sansfaçon

**I**l ne faut pas tenir rigueur à nos gouvernements pour leur incursion dans le monde tabou des privilèges fiscaux consentis aux aînés. Comment justifier, par exemple, des crédits d'impôt de 370 \$ (fédéral et provincial réunis) pour un président de banque, pour un policier de 40 ans ou pour un policier de 45 ans, tous trois à la retraite? Selon la même logique, pourquoi avoir accordé la gratuité des médicaments à des personnes très à l'aise, sous le seul motif qu'elles avaient atteint l'âge de 65 ans? C'est donc sous ce couvert de l'équité qu'en l'espace de quelques semaines, Ottawa et Québec ont annoncé une pluie de réformes qui affecteront les conditions de vie des aînés.

Au risque d'en oublier, mentionnons la fin de l'universalité de la Sécurité de la vieillesse qui touchera les jeunes retraités de l'an 2001 dont le revenu familial sera supérieur à 40 000 \$, réforme qui fera disparaître les crédits fédéraux en raison d'âge et crédits pour revenus de retraite; la réduction d'ici deux ans par Québec des crédits pour personne vivant seule, crédits pour revenus de retraite et crédits en raison d'âge pour les revenus nets plus élevés que 26 000 \$, et leur abolition passé 40 000 \$; l'abaissement de 71 à 69 ans l'âge maximum pour commencer à retirer les épargnes accumulées dans un REER; l'augmentation de 10 % des frais de séjour dans les centres d'accueil; la réduction du remboursement des cotés de santé lors d'un séjour prolongé à l'étranger; la fin de la gratuité des médicaments et l'imposition de frais annuels d'un minimum de 176 \$ à un maximum de 1000 \$ par personne, selon le revenu et la consommation.

Dans l'ensemble, on évalue entre 25 % et 30 % la proportion des aînés qui y perdront quelques milliers de dollars par année, alors que la majorité des autres devront à tout le moins contribuer davantage pour leurs médicaments. Si les réactions à tous ces changements n'ont pas été aussi radicales que celles auxquelles on aurait pu s'attendre, du moins jusqu'à ce jour, c'est sans doute que plusieurs de ces modifications n'entreprendront en vigueur que dans quelques années.

Prise individuellement, chacune des mesures méritait peut-être l'attention des gouvernements. Mais qui peut dire quel sera l'effet global de ces mesures sur les conditions de vie de certains retraités? Personne, et cette absence de vision tient de l'irresponsabilité.

Il est vrai que le groupe des personnes âgées n'est plus aussi pauvre que par le passé, mais il n'en reste pas moins parmi les plus pauvres. Le passage de la vie active à la retraite entraîne dans la plupart des cas une chute radicale de revenus de 30 à 60 %, et même davantage. Ce qui explique, en partie du moins, qu'on ait accordé certains «privilèges» aux aînés par le passé, comme on l'a aussi fait pour les accidentés du travail, les assistés sociaux et même les grévistes dont les prestations ne sont jamais imposées, quel que soit le niveau de revenu gagné pendant le reste de l'année.

Avant de pousser plus loin leur train de nouvelles mesures, nos deux gouvernements doivent prendre le temps de nous brosser le portrait détaillé des retraités d'aujourd'hui et de ceux de l'an 2000. Sans un tel portrait, il devient de plus en plus difficile de les suivre dans leur croisade pour rétablir «l'équité» en coupant tout ce qui semble déborder du moule.

## L E T T R E S

## Négociation raisonnée

L'article de Mario Cloutier sur la négociation raisonnée m'a fait l'effet d'une bouffée d'air frais. Enfin, une approche humaine au lieu d'un rapport de force. Enfin, une approche qui met en présence des personnes plutôt que des opposants où chacun cherche à donner le moins possible et à soutirer à l'autre le plus possible.

Il serait très regrettable, cependant, de considérer cette approche comme éminemment conjoncturelle qui va possiblement disparaître lorsque la situation économique va se rétablir. Si tel était le cas, on risquerait de pervertir le processus.

Cette approche constitue un progrès énorme en ce sens qu'elle suppose beaucoup de maturité et inversement, elle peut développer cette maturité. Comme on l'a écrit, elle exige un certain niveau de confiance et un certain esprit d'ouverture.

Il faudrait approfondir la logique et la dynamique de ce processus qui rapproche les personnes, développe l'empathie, met l'accent sur le respect de l'autre et sur la compréhension mutuelle. Ce dernier point m'apparaît primordial et essentiel. Comprendre l'autre diminue les préjugés, favorise

l'acceptation de l'autre et de ses différences, facilite la confiance.

Je souhaite donc que ce processus se répande car il est prometteur, humainement parlant. Il peut contribuer à former des adultes et à neutraliser la mentalité créée par l'économie de marché qui forme des esclaves et non des hommes libres. Longue vie à la négociation humanisante.

Donald Smith  
Québec, 2 mai 1996

## Regalado, une question politique

Ce que Victor Regalado a simplement souhaité, c'est qu'on le traite en toute justice dans un régime démocratique. Le drame kafkaïen que le gouvernement canadien lui fait subir depuis 14 ans est inacceptable. L'Assemblée des évêques, l'Assemblée nationale du Québec et une centaine d'organismes ont demandé au gouvernement du Canada d'accorder la résidence permanente à ce journaliste au talent artistique reconnu.

En fait, le billet de malheur de la GRC vaut plus que les 14 ans de conduite exemplaire de Victor Regalado, toutes les garanties et les solidarités qui se sont spontanément expri-

mées pour contrebalancer des accusations secrètes, douteuses et un jugement sans procès. Personnellement, la seule menace à la sécurité canadienne que représente ce cas, c'est la réputation de la police nationale; en effet, comme les accusations ne sont pas fondées, le ridicule tue. Vaut mieux cacher la balance pour se sortir du pétrin.

Je suis profondément indigné de la conduite des gouvernements libéraux et conservateurs qui n'ont pas réussi à redresser ce déni de justice. Si on prend plus localement ceux qu'on accuse de menace à la sécurité nationale, je pense à Louis Riel, on les place dans des conditions de vie de misère avant de s'en débarrasser et de les laisser en proie à un règlement de compte.

La situation dans laquelle on a placé Victor Regalado ne constitue pas un problème humanitaire même si elle en a tous les traits. Il s'agit plutôt d'un problème où se rencontrent le politique, le droit et les valeurs sociales. C'est justement cette arrière-boutique que cache la vitrine bureaucratique que nous a montrée le ministre responsable de l'exécution du jugement de son prédécesseur.

Michel Desmarais  
Montréal, 9 mai 1996

## COSMODÔME DE LAVAL...



## Les confessions publiques

**I**l y a un rituel de confession publique, de pardon et de rédemption qui devient de plus en plus courant dans la société américaine; le «pêcheur» se présente devant le confesseur, un animateur de la télévision, et fait ses excuses. Après quoi il peut poursuivre sa carrière de vedette.

Jane Fonda, qui était détestée par la droite patriotique depuis qu'elle était allée à Hanoï pendant la guerre du Vietnam, s'est excusée, dans une interview avec Barbara Walters, pour la douleur qu'elle a pu causer. Et l'année dernière, l'acteur britannique Hugh Grant, arrêté en flagrant délit avec une prostituée à Los Angeles, s'est confessé au populaire talk show de Jay Leno.

Sur le plan politique, Bill Clinton a réussi sa campagne à l'investiture démocrate en 1992 en admettant, à la télévision, ses problèmes conjugaux. Le maire de Washington, Marion Barry, qui avait été filmé en fumant de la drogue et avait dû faire de la prison, fut réélu en 1994. «J'ai été dans la vallée; je sais à quoi cela ressemble, a-t-il dit pendant sa campagne. Dieu m'a permis de revenir au sommet de la montagne.» Et le sénateur Charles Robb de la Virginie a battu Oliver North en 1994, après avoir admis publiquement ses aventures avec une jeune blonde.

Vendredi soir, on a été témoin d'une situation un peu différente. À l'émission d'affaires publiques *Nightline*, Janet Cooke a demandé pardon en se présentant devant Ted Koppel, qui jouait le rôle de préfet de discipline.

En septembre 1980, il y a presque 16 ans, *The Washington Post* avait publié un texte choc d'une jeune journaliste de 26 ans, Janet Cooke, qui prétendait avoir trouvé un toxicomane de huit ans, Jimmy, qui se faisait piquer de l'héroïne par l'amant de sa mère. La population



GRAHAM FRASER

avait réagi avec rage et consternation. Le maire Barry insista pour trouver l'enfant, tandis que d'autres accusèrent *The Post* de sensationnalisme frisant le racisme.

En avril 1981, le texte remportait le plus important prix de journalisme américain, le Pulitzer. Mais il y avait un problème: le petit Jimmy n'existait pas; l'amant de sa mère non plus. Mme Cooke les avait inventés de toutes pièces.

La vérité est sortie deux jours après l'annonce du Prix, lorsqu'on a constaté des contradictions entre le curriculum vitae de Mme Cook dans *The Post* et celui de son journal précédent, *The Toledo Blade*. Après interrogatoire, elle a admis qu'elle avait fabriqué des éléments de sa propre histoire pour investir le prestigieux journal de la capitale. Enfin, elle a avoué que son histoire sur Jimmy avait été inventée du début à la fin.

Pour un journal de réputation mondiale reconnu pour la qualité de son travail comme *The Washington Post*, la déception fut traumatique.

Quand Bob Woodward et Carl Bernstein publièrent leurs enquêtes sur le vol à l'hôtel Watergate en 1972, le journal avait vécu une pression énorme. Mais en avril 1973, il gagna un Pulitzer pour son reportage sur le scandale Watergate; deux semaines plus tard, les deux plus importants conseillers à la Maison-

Blanche furent congédiés et en août 1974, le président Nixon démissionna.

Huit ans plus tard, c'était au tour de Janet Cooke de démissionner, la honte du journal. «À partir de ce moment, le nom de Janet Cooke devint le symbole du pire journalisme américain, tout comme le mot Watergate devint celui du meilleur», a écrit le rédacteur en chef du journal, Ben Bradlee, dans ses mémoires intitulées *A Good Life: Newspapering and Other Adventures*, publiés l'an dernier.

À 41 ans, après 15 années d'exil qui l'ont amenée de Washington à Paris à Kalamazoo (Michigan), où elle travaille comme vendeuse dans un magasin, Janet Cooke veut revenir au journalisme. Elle a raconté son histoire à un ancien collègue qui l'a publiée dans la revue *GQ* et elle fait la tournée des studios de télévision pour répéter ses excuses.

Le fait que Gordon Liddy, vétéran de l'opération Watergate, et Oliver North, actif dans l'affaire Iran-Contra, soient tous deux animateurs à la radio, prouve que le public américain est capable de pardonner aux «pêcheurs». Le symbole de l'enfant prodigue qui revient à la maison paternelle est très fort dans la vie publique américaine.

Mais il n'est pas du tout certain que le journalisme américain soit aussi tolérant que la population. (Ted Koppel ne semblait d'ailleurs pas prêt à lui pardonner.) Le nom de Janet Cooke est associé à une leçon d'éthique professionnelle et son histoire a touché le point sensible des médias: leur crédibilité.

La dernière fois qu'un journal a voulu l'embaucher, en 1982, les employés ont menacé de démissionner en bloc. Cela remonte à plusieurs années maintenant, bien sûr, mais comme déformation professionnelle, les journalistes ont la mémoire longue.

## À P R O P O S

## ...du rôle de la parenté

On s'aperçoit que les relations de parenté occupent une place importante dans l'univers des parents de jeunes enfants. Le soutien de la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes) se manifeste de différentes façons mais est surtout d'ordre matériel ou instrumental telle la garde de l'enfant pour quelques heures, le prêt d'argent, le don de vêtements d'enfants, l'aide pour déménager, etc.

Par ailleurs, on note que l'aide morale est rarement sollicitée auprès de la parenté: on y évite ainsi les jugements et conseils, ceux-ci étant perçus comme une zone d'influence inappropriée.

Le soutien moral provient d'abord des relations avec les amis et amies.

Ces distinctions dans la nature du soutien attendu de la part des proches varient toutefois en fonction du niveau économique de la famille. Ainsi, on remarque que plus une famille est démunie au plan financier, plus le ré-

seau familial sera présent et moins le réseau d'amitiés sera développé. Dès lors, le soutien moral proviendra d'une personne de la famille avec qui une relation d'amitié aura été développée au-delà des liens de parenté. À l'inverse, plus une famille est économiquement à l'aise, moins grand sera le soutien demandé à la famille et plus le réseau de relations et d'amitiés comblera les besoins de soutien de la jeune famille.

Il est intéressant de noter que même quand la parenté est éloignée ou peu disponible, elle est malgré tout considérée par les jeunes familles comme jouant un rôle de première importance. À tort ou à raison, au-delà du potentiel réel de soutien, les jeunes familles considèrent la famille élargie comme un réseau de soutien qui interviendrait de façon inconditionnelle en cas de réel besoin.

Propos de familles 1996  
Semaine québécoise des familles

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

## IDÉES

Les finances de la Commission des écoles catholiques de Montréal

## Silences et demi-vérités

La coalition RSC-COURS doit assumer une bonne part de responsabilité dans la baisse de services que connaîtront les enfants, adolescents et adultes fréquentant les écoles de la CECM

KENNETH GEORGE  
DIANE DE COURCYCommissaires du Mouvement pour une école moderne  
et ouverte (MEMO) à la CECM

La coalition qui dirige la CECM se plaît à dénoncer le gouvernement du Québec pour les compressions budgétaires qu'elle doit encaisser. De fait, le gouvernement en pellette beaucoup dans la cour des Montréalais. Et comme nous le démontrons, son approche au financement de l'enseignement primaire et secondaire à Montréal est assez limitée. De là à le rendre responsable de tout, il y a une limite. La coalition RSC-COURS doit assumer une bonne part de responsabilités dans la baisse de services que connaîtront les enfants, adolescents et adultes qui fréquentent les écoles de la CECM.

M. Pallascio garde sous silence le fait que, sur les 17 millions de manque à gagner du prochain budget, le tiers est engendré par le mode de gestion à la CECM dont la coalition RSC-COURS doit seule assumer la responsabilité.

Les documents déposés révèlent en effet que 1 063 000 \$ du manque à gagner provient du déficit de 1995-96. On ne peut quand même pas tenir le gouvernement du Québec responsable du déficit de l'an passé!

Par ailleurs, une partie du manque à gagner (3 987 000 \$) s'explique par «la non-récurrence de certains revenus». Que cache ce vocabulaire?

Donnons l'exemple de deux «revenus non récurrents». Dans le budget de l'an passé, on a prévu aller chercher 50 % (soit 800 000 \$) du surplus du Conseil scolaire de l'Île de Montréal; or, on a eu 0 \$ et on se refuse cette année, avec raison, à inscrire un tel revenu au budget, d'où un «revenu non récurrent». L'an passé, on s'est aussi approprié 900 000 \$ du fonds des assurances pour équilibrer le budget; ce fonds est à sec maintenant, donc second «revenu non récurrent».

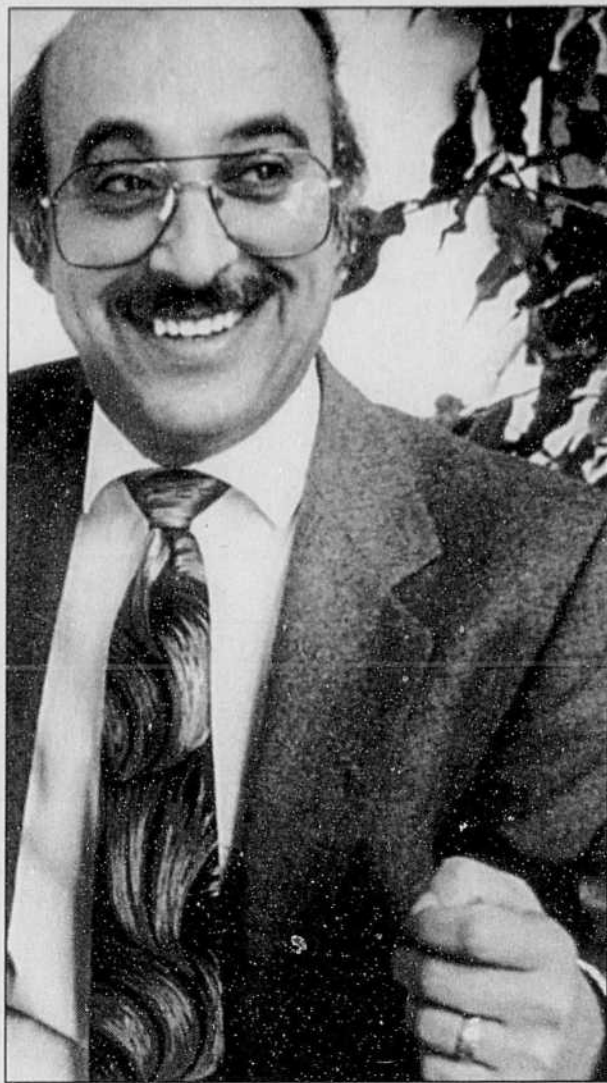
On aura compris que l'expression «non-récurrence de revenus» ne sert qu'à cacher le fait que le déficit de l'an dernier aurait été encore plus élevé si on n'avait pas pu utiliser certains revenus exceptionnels ou, pire encore, si la coalition au pouvoir n'avait pas imaginé des revenus spéculatifs!

Sans faire état de ces données, le président de la CECM a dit, le 10 avril: «Les nouvelles règles budgétaires du ministère de l'Éducation obligent la CECM à réduire son budget de 17 300 000 \$ (sic) pour l'année 1996-97.» La vérité en prend pour son rhume!

Les coûts anormalement élevés  
de l'absentéisme

La coalition RSC-COURS se refuse par ailleurs à intervenir face à des problèmes qui nous coûtent des centaines de milliers de dollars. Ainsi en est-il, par exemple, du taux d'absentéisme des enseignants. Au Québec, ce taux est de 2,3 % et le gouvernement paie la totalité des salaires des suppléants jusqu'à cette limite. Au-delà de ce taux, le gouvernement ne paie que la moitié de la somme nécessaire pour la suppléance; le gouvernement ne veut pas prendre à son compte le laxisme dont font preuve certaines commissions scolaires dans la gestion des ressources humaines.

La CECM est de ces commissions scolaires; le taux d'absentéisme est de 2,9 %. La CECM doit donc payer 50 % des coûts de suppléance pour 0,6 % des absences et ce laxisme nous coûte la jolie somme de 500 000 \$ par année. Pis encore, selon le Rapport sur l'équilibre budgétaire, «actuellement, les coûts de la suppléance sont en nette augmentation». Curieux que la coalition RSC-COURS ne cherche pas à mettre de l'ordre dans sa



Kenneth George, commissaire du MEMO.

propre maison! M. Pallascio prétend que la somme compressible dans le budget de la CECM est de 125 millions, le reste, plus de 400 millions, étant réservé à des fins déterminées: les enseignants à la formation générale jeune, la formation générale des adultes, l'Opération-Renouveau, les Mesures Pagé...

Pourtant, au cours des dernières années, M. Pallascio s'est toujours vanté d'avoir pu, à partir du budget des enseignants, dégager les sommes nécessaires à l'engagement de 25 éducatrices pour les classes de maternelle-4 ans.

Pourquoi la coalition RSC-COURS se refuse-t-elle à revoir le mode de gestion de ces budgets de 400 millions? Pourquoi supposer de prime abord que l'utilisation des ressources dans ces programmes est optimale?

Les écoles primaires de moins de 225 élèves nous coûtent aussi très cher — tant dans le secteur anglais que français. L'an prochain, nous paierons le salaire d'au moins deux directeurs de petites écoles françaises et quatre directeurs de petites écoles primaires anglaises (360 000 \$).

Si justifié que soit la décision unanime du Conseil des commissaires de garder ouvertes certaines petites écoles de quartier (donc pas de transport, sécurité des enfants et des parents...), force nous est de reconnaître qu'il y aurait moins de petites écoles si les élèves français de la PSBGM étudiaient à la CECM et les élèves anglais de la CECM à la PSBGM. Du coup, en effet, la CECM compterait quatre petites écoles anglaises de moins; elle réussirait aussi probablement à réduire le nombre de petites écoles françaises. Mais tout le monde sait que, pour



Michel Pallascio, président du Rassemblement scolaire confessionnel.

la coalition RSC-COURS, la CECM doit rester catholique, recevoir les enfants anglais et français, laisser aller au PSBGM 10 000 enfants francophones.

## Les vraies pistes de solution

Tout effort pour rationaliser une à une les commissions scolaires mènera à des absurdités. Sur l'île de Montréal, notamment, il faut rationaliser l'ensemble du réseau primaire et secondaire. Des pistes de solution existent — et elles sont d'autant plus pertinentes qu'elles se justifient tant au plan financier qu'au plan organisationnel.

Pour en saisir la justesse, rappelons quelques données. En 1970, à elle seule, la CECM desservait 200 000 élèves jeunes et 80 000 étudiants adultes. Aujourd'hui, sur l'île de Montréal, il y a environ 195 000 élèves jeunes et 45 000 étudiants adultes desservis par huit commissions scolaires, 25 commissaires-parents et 125 commissaires d'écoles (plusieurs ne comptent même pas d'écoles sur le territoire qu'ils représentent) et une instance dite de concertation, le Conseil scolaire de l'Île.

Manifestement, il y a enflure! Il faut abolir toutes les commissions scolaires de l'île, dont la CECM et la PSBGM, et créer deux commissions scolaires linguistiques: la commission scolaire française de l'île de Montréal et la commission scolaire anglaise de l'île de Montréal. Partant, le Conseil scolaire n'a plus de raison d'être.

Plutôt que de procéder à la pièce, le gouvernement généraliserait à agir selon ces orientations. Rationalisation administrative et économie seront alors au rendez-vous.

Villeneuve  
et Rothmans:  
la bonne formule?

En associant son nom aux «marchands de la mort», le coureur fait beaucoup de mal aux jeunes

STAN SHATENSTEIN

Journaliste pigiste à Montréal

Avec sa récente victoire au Grand Prix d'Europe, Jacques Villeneuve est l'homme de l'heure au Québec, en Italie et ailleurs. En gagnant sa quatrième course seulement sur le circuit automobile en Formule 1, il a réussi un exploit dont plusieurs peuples peuvent être fiers.

Nos jeunes ont besoin de héros, semble-t-il, et le brave pilote de 25 ans a tout pour leur plaire. Beau, intelligent et sensible, Villeneuve allie fierté et modestie. Sa rage de vaincre est tempérée par la calme mine qu'il affiche autant devant la défaite que face à la victoire. Et pourtant.

En réalité, Villeneuve donne à nos jeunes le pire exemple que l'on pourrait craindre. Pourquoi? Parce qu'il les encourage à prendre des risques démesurés, des risques auxquels il ne se soumettrait jamais lui-même. Parce que les jeunes qui s'identifient à lui vont vouloir imiter ses succès. Et, à force d'imiter leur héros, ils vont finir pas mal tous par se casser la gueule. Le grand mal que fait Villeneuve est de se faire commanditer par la marque de cigarette Rothmans.

Cette année, comme tous les ans, la cigarette tuera trois fois plus de Canadiens que les accidents de la route, le sida, l'alcool, les drogues «illicites», les suicides et les meurtres, tous combinés. Et le Québec est parmi les meneurs sur la liste des provinces où les adultes fument le plus.

Alors, est-ce que Jacques Villeneuve fume? Sûrement pas. Est-ce qu'il dit aux jeunes de fumer? Pas plus. Mais le fait qu'il véhicule (l) le nom de Rothmans à travers le monde fait partie de la très puissante stratégie de marketing des marchands de tabac. Et cela, en dépit du fait qu'à cause des lois plus sévères en Allemagne, on a dû cacher le nom de Rothmans, tout comme celui de Marlboro, lors de la course à Nurburgring. À peu près tout le monde sait que la cigarette est mauvaise pour la santé, mais si elle n'est qu'un produit de consommation comme les autres, elle n'est peut-être pas si nocive que cela. Hélas, elle est aussi novice que cela, puisqu'elle coûte en moyenne 15 ans d'espérance de vie au fumeur moyen. C'est énorme, non?

Près de 90 % des adultes qui fument sont devenus des fumeurs à l'adolescence. La cigarette n'est pas un choix d'adulte. Elle est une toxicomanie imposée aux jeunes par des adultes munis d'un cynisme meurtrier. Qu'on aime le sport automobile ou non, les pilotes de Formule 1 sont parmi les meilleurs athlètes au monde. Ils rivalisent avec les skieurs de fond et les coureurs de marathon de par leur capacité aérobie et leur facilité à maintenir des fréquences cardiaques douloureusement élevées pendant de longues périodes. Ils ne manquent pas de souffle mais leur association avec l'industrie du tabac leur donne très mauvaise haleine.

En effet, Jacques Villeneuve et ses pairs banalisent la cigarette. Si vous êtes fier de Villeneuve, pourquoi ne pas utiliser un produit dont il affiche si fièrement les couleurs? Il y a, bien sûr, d'autres jeunes qui croient rejeter tout message venant du monde des adultes et qui désirent écouter leurs parents par le fait de fumer, mais le mariage tabac-sports (tournois de tennis et de golf, tableau indicatif au Centre Molson et tant d'autres), tout comme celui entre la cigarette et les arts (Festival de jazz, Festival Juste pour rire, Feux d'artifices, etc.) donne une image favorable du tabac à tous les jeunes, allant du plus *straight* au plus *off-beat*.

Alors, félicitons Jacques Villeneuve pour sa victoire. Son propre père a perdu la vie dans l'exercice du même métier qui porte maintenant honneur et bonheur au fils. Le jeune Villeneuve a évalué les risques de son sport et il les a trouvés raisonnables. Tant mieux pour lui. Mais, en associant son nom à celui des marchands de la mort, il fait beaucoup de mal à bien des gens. Et c'est tant pis pour nos enfants.



Le célèbre coureur automobile Jacques Villeneuve.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journaliste à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Louise Leduc, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paul des Rivières, Benoît Manger, Orlin Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLI-CITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Yves Williams (responsable, avis publicitaires et annonces classées), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Goylaine Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Boucard (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Michael Schneider et Marie-France Turgeon (responsables de la production); Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthier (contrôleur), Dany Dépatie (adjoins à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Jacques Houde (secrétaire à la direction), Céline Flury, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Émile Ponton, Danielle Ross, LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Dubois (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

Djokhar Douaïev

## Il est mort le grand chef

La liberté et rien d'autre pour le commandeur de l'insurrection tchétchène

OLIVIER KEMEID

Étudiant en théâtre au Cégep de Sainte-Thérèse

Il est mort le grand chef. Le grand commandeur de l'insurrection tchétchène, le porte-étendard du *gazawat*, cette lutte incessante des Caucasiens contre l'invasisseur russe, Djokhar Douaïev, un nom qui restera dans les annales de l'histoire tragique des grands leaders indépendantistes. *Le Devoir* du 25 avril publiait un article du journaliste Jean-Baptiste Naudet, du *Monde*, brochant le portrait du Tchéchène qui «préférerait mourir plutôt que d'être réduit en esclavage».

Patriote jusqu'au bout des ongles, fier président d'un peuple qui fut déporté en 1944 en Asie centrale, selon les volontés de Staline, Douaïev était peut-être le dernier des grands rebelles de ce siècle, le dernier d'une lignée d'hommes qui n'ont jamais accepté d'être les satellites d'une quelconque puissance, aussi forte soit-elle.

Sa mort porte un coup fatal aux velléités indépendantistes de la population tchétchène. Une fois de plus, la loi du plus fort aura joué au détriment de la liberté d'un peuple; une fois de plus, une grande puissance aura écrasé sous son joug des dizaines de milliers de combattants qui n'aspiraient qu'à un peu plus d'égalité.

Cet épisode aux allures de fin de siècle, tout comme les derniers événements survenus en Bosnie, doit nous amener à réfléchir sur le problème du nationalisme et des choix qui s'y rattachent: la solution armée ou la recherche du consensus politique.

À première vue, la solution armée semble être la plus valeureuse, la plus digne d'un peuple fier qui sait se tenir debout. Cette vision quasi romantique de l'âme du peuple qui s'enflamme devant l'oppresser, du sentiment identitaire exacerbé par les ré-

volutionnaires, a fait vibrer plus d'une corde nationaliste.

C'est ainsi que le Che est devenu le symbole de toute une jeunesse, que l'IRA a reçu l'appui de nombreux adversaires de l'impérialisme, que le souvenir du FLQ «réfleche» souvent la ceinture de certains indépendantistes nostalgiques des Patriotes de 1837, que Zapata est devenu le mythe que l'on sait et que Castro reste encore un monument d'intégrité face à l'hégémonisme américain.

La solution pacifique, quant à elle, nous apparaît souvent tortueuse, corrompue, lâche. Le consensus, c'est la collaboration avec le pouvoir tyrannique, c'est la mise à genoux devant l'usurpateur et la mise au rancart des idéaux. On l'associe souvent à des périodes plus ou moins noires de l'histoire: la collaboration de Vichy, entre autres, est un exemple d'un consensus qui a mal tourné.

Pourtant, l'histoire ne présente qu'une suite d'échecs de la part des indépendantistes guerriers: Guevara et Zapata ont été assassinés sans avoir pu atteindre complètement leur but; l'IRA n'a fait que renforcer la ligne dure de Londres; le FLQ a été relégué au rang des vestiges et il a fallu attendre six ans avant que notre population ne se remette d'octobre 70 et accorde sa confiance à un parti indépendantiste.

Les grands vainqueurs nationalistes sont ceux qui ont opté pour la voie pacifique; Gandhi en est sûrement la plus belle illustration. Le dialogue entre l'Ulster et le gouvernement Major doit beaucoup plus à la branche politique de l'IRA, le Sinn Féin, qu'à ses bombes; l'OLP elle-même a décidé d'abandonner la lutte armée pour participer au dialogue. La clause sur la destruction de l'État israélien, inscrite au tout début de la charte palestinien-

ne, vient d'être abrogée. Et les Serbes bosniaques ont retiré leur confiance envers leur chef Radovan Karadzic, après avoir perdu le soutien de leur mère patrie, la Serbie.

Même si nous ne pouvons nous empêcher d'admirer le courage de ces révolutionnaires qui, à l'instar de Douaïev, ont préféré la mort plutôt que la soumission, force est de constater que cette mort n'a souvent rien changé à cette soumission.

«La paix des braves», elle aussi pourtant, demande un combat perpétuel et ardu. Il ne s'agit pas de courber l'échine devant les oppresseurs; il ne s'agit pas de préserver l'ordre à tout prix; il ne s'agit pas de tuer toute illusion. Mais la recherche de l'autonomie — intrinsèque à tout être humain, tant sur le plan individuel que collectif — doit se faire sans les armes.

On pourra alors traiter de «lâches» les adeptes de cette théorie. Eh bien, soit! «Oui, tout à fait lâche, disait Céline, car je refuse la guerre et tout ce qu'il y a dedans... Je ne la déplore pas moi... Je ne me résigne pas moi... Je ne pleurniche pas dessus moi... Je la refuse tout net, avec tous les hommes qu'elle contient, je ne veux rien avoir à faire avec eux, avec elle. Seraient-ils neuf cent quatre-vingt-quinze millions et moi tout seul, c'est eux qui ont tort (...) et c'est moi qui ai raison, parce que je suis le seul à savoir ce que je veux: je ne veux plus mourir.»

Entre la liberté et la mort, et ce dût-il attendre des siècles et des siècles, l'homme devra éviter la mort s'il veut conquérir la liberté de son peuple. Ne nous laissons plus bernier par l'apparente beauté des révolutions sanglantes: l'indépendance réelle ne peut être atteinte que par le dialogue politique, véritable bataille quotidienne que doivent mener tous les enfants de ce siècle fou.

Les grands  
vainqueurs  
nationalistes  
sont ceux qui  
ont opté pour  
la voie  
pacifique.

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### SONDAGE

SUITE DE LA PAGE 1

cher des prestations moins élevées pendant moins de temps. Les francophones (79,2 %), les employés à temps partiel (79,4 %) et les plus hauts salariés (90,7%) sont plus nombreux à soutenir que le régime d'assurance-chômage serait mieux géré par le Québec.

La désapprobation générale que suscite la réforme fédérale porte la marque d'une profonde méfiance à l'égard d'Ottawa. 79 % des Québécois estiment que c'est d'abord au gouvernement qu'elle profitera, indique ce sondage effectué auprès de 958 personnes. Seulement 2,9 % y voient des avantages pour les chômeurs, 6,6 % pour les travailleurs et 6,7 % pour les travailleurs.

Dans le même sens, 59,8 % contre 27,5 % ont d'avis que les syndicats ont eu raison de s'opposer à la réforme, alors que 50,9 % sont d'avis que le gouvernement n'a pas suffisamment consulté les syndicats avant de modifier en profondeur le régime d'assurance-chômage.

La plupart des grands objectifs

que sous-tend la réforme apparaissent «inacceptables» aux Québécois: diminuer les sommes versées aux chômeurs, 72,3 %; réduire la période où l'on peut recevoir du chômage, 66,3 %; exiger d'avoir travaillé un plus grand nombre d'heures avant de recevoir des allocations de chômage, 50,1 %. Par contre, la modification visant à demander aux jeunes un minimum de six mois de travail avant de toucher des allocations de chômage convient à la majorité des Québécois (56,5 %).

Il ne fait aucun doute que ce dossier suscite le plus vif intérêt au sein de la population. 73,8 % des Québécois soutiennent en avoir entendu parler. Ils ont d'ailleurs une idée précise des réelles conséquences de la réforme auprès des différentes catégories de citoyens: 69,6 % croient qu'elle vise à inciter les chômeurs à trouver un emploi; 91,2 % sont plutôt convaincus qu'elle n'a pour but que d'aider le gouvernement à réduire les dépenses publiques; 69,5 % ont l'impression que le but est davantage d'inciter les travailleurs saisonniers à travailler plus longtemps; 87,8 % sont

d'avis qu'il s'agit d'inciter ceux qui ont un emploi à le garder, alors que 59,5 % en ont compris que le gouvernement voulait ainsi combattre «le travail au noir».

Les changements apportés au régime permettront à la caisse de l'assurance-chômage de terminer l'année 1996 avec un surplus de cinq milliards de dollars. Le ministre des Finances, Paul Martin, a fait valoir qu'il est nécessaire de bâtir une réserve en prévision de la prochaine récession. De son côté, le ministre du Développement des ressources humaines, Doug Young, a promis que cette réserve sera plafonnée autour de six ou sept milliards de dollars. Or, le sondage nous apprend que 62 % des Québécois sont opposés à ce que ces surplus soient utilisés pour réduire le déficit du gouvernement fédéral.

Alors que les libéraux ont maintes fois laissé entendre que le haut taux de chômage était en bonne partie dû à la paresse des chômeurs, le sondage rejette cette prétention. Pourquoi y a-t-il tant de chômeurs au Canada? 61,5 % des Québécois identifient le

manque d'emplois comme le principal facteur. 24 % sont portés à croire que les Canadiens sont trop exigeants sur les salaires et les conditions de travail. Et seulement 8,1 % jettent le blâme sur les chômeurs, qui selon eux ne veulent tout simplement pas travailler.

Aussitôt mise de l'avant, la réforme de l'assurance-chômage a été la cible de manifestations d'un bout à l'autre du pays. Au Québec, les centrales syndicales ont qualifié le projet de «vol organisé». La Fédération des femmes du Québec a rallié le front commun en dénonçant le caractère discriminatoire de la réforme. Le mouvement de contestation a provoqué un incident spectaculaire qui a failli mal tourner pour le premier ministre Chrétien, quand il a empoigné le manifestant Bill Clennett à la gorge, devant les caméras de la télévision.

À la Chambre des communes, la députée de Mercier, Francine Lalonde, a dirigé l'obstruction systématique du Bloc québécois, forçant le gouvernement à siéger la nuit. Après les étapes de la Chambre des com-

SONDAGE	
<b>Souhaiteriez-vous qu'en ce qui concerne les travailleurs québécois, le programme d'assurance-chômage soit administré par le gouvernement du Québec?</b>	
Oui	74,5 %
Non	25,5 %
<b>Pensez-vous que les syndicats ont raison de s'opposer à la réforme de l'assurance-chômage?</b>	
Oui	59,8 %
Non	27,5 %
ne sait pas	12,7 %

munes et du Sénat, la loi devrait entrer en vigueur dès le début de juillet.

### Méthodologie

Ce sondage sur la réforme du programme de l'assurance-chômage a été réalisé pour le quotidien Le Devoir dans le cadre du sondage Omnibus de mai 1996. Pour cette étude, SONDAGEM Inc. a réalisé 959 entrevues téléphoniques auprès d'un échantillon représentatif de la population adulte du Québec.

L'échantillon probabiliste stratifié non-proportionnel comprenait trois strates (Région métropolitaine de Montréal, Région Métropolitaine de Québec et Province). Il a été tiré aléatoirement par ordinateur des listes de numéros de téléphone résidentiels du Québec par la méthode de hasard systématique. À partir de 1530 numéros de téléphone valides, 959 entrevues ont été complétées permettant d'obtenir un taux de réponse de 62,7%.

Toutes les entrevues ont été réalisées en central téléphonique à partir de Montréal du 4 au 12 mai. En retenant un seuil de confiance de 95%, on estime la marge d'erreur maximale d'un tel sondage à plus ou moins 3,2% dans 19 cas sur 20.

### BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

précédent dans notre histoire, un geste qui mérite réflexion et auquel il faut [ré]agir avec fermeté, sans précipitation».

Pourtant, la réplique de M. Bouchard à ce geste sans précédent n'est pas aussi radicale que certains auraient pu croire.

Après avoir réuni pendant plusieurs heures son Conseil des ministres à Montréal, après avoir fait «le tour de toutes les options», M. Bouchard a donc convenu que «ce que la population veut, c'est que le gouvernement s'engage à gouverner».

M. Bouchard admet avoir pensé à déclencher des élections («c'est sûr que si on se laisse aller à de simples émotions [...] on pense à faire des élections», dit-il), mais il a conclu que «nous gouvernerons aussi longtemps que possible, à l'intérieur du mandat actuel».

Le premier ministre n'a pas non plus annoncé l'annulation de sa participation à la rencontre de juin de tous les premiers ministres provinciaux. «Nous aviserons», s'est-il contenté de répondre à ceux qui l'interrogeaient à ce sujet.

Par contre, «sur le plan politique», dit-il, pas question de rencontrer ce mois-ci Jean Chrétien, parce que la rencontre «ne pourrait se tenir dans un climat de collaboration».

Dans l'immédiat, le premier ministre entend saisir l'Assemblée nationale d'une motion solennelle réaffirmant le droit fondamental des Québécois à disposer d'eux-mêmes.

Une heure à peine après cette annonce hier, le

chef de l'opposition officielle Daniel Johnson qualifiait l'attitude du premier ministre «de théâtre, de niaisage». Une motion solennelle sur un tel sujet, soutient-il, «c'est une évidence, et une évidence on peut voter là-dessus tous les jours. On a d'autres choses à faire». Donc, Daniel Johnson affirme ne pas «être très chaud à l'idée d'embarquer dans ce train qui ne mène nulle part», mais il a finalement conclu qu'il devait en parler à ses collègues du Parti libéral du Québec avant de décider s'il allait appuyer ou non la motion.

Quant au chef de l'Action démocratique Mario Dumont, il s'est montré prêt hier à participer à la rédaction d'une telle motion pour réaffirmer le principe voulant que les Québécois ont le droit de décider de leur avenir.

Le premier ministre Bouchard a expliqué qu'une telle motion a un «effet symbolique dans le sens où elle réaffirme fondamentalement un droit qui existe, qui préexiste même à la Constitution canadienne, et qui est chargé d'une autorité politique extrêmement forte».

Pour Lucien Bouchard, en appuyant la contestation judiciaire lancée par Me Guy Bertrand, le gouvernement d'Ottawa tente pour la première fois de son histoire «de faire répudier le droit fondamental du peuple québécois de disposer librement et démocratiquement de son avenir».

Sur la prétention fédérale, ajoute-t-il, pour les Québécois deviennent souverains, «il leur faudrait obtenir la permission de chacune des provinces canadiennes».

Et par cette action, le fédéral affirme que «le Ca-

nada est un enclos fermé, inflexible, ajoute-t-il, qu'on ne peut ni réformer ni changer pour faire au Québec la place qui lui revient [...] Ce Canada du statu quo est une prison dont on ne peut sortir».

De son côté, Daniel Johnson tentait visiblement hier de banaliser tout ce débat. «Ce ne devrait pas être en Cour cette affaire-là, dit-il. La façon d'éviter un [autre] référendum sur l'indépendance du Québec, c'est qu'il y ait des changements, et que les résultats du référendum du 30 octobre dernier soient pris en compte pour tout le monde».

M. Johnson a également soutenu que Guy Bertrand «ne tente pas, à ma connaissance, d'enrayer le droit des Québécois et de l'Assemblée nationale à décider d'une question référendaire, de tenir un référendum. L'enjeu est l'application des lois, de la règle de droit dans un contexte fédératif canadien. Les avocats qui sont payés pour faire ça vont se chicaner là-dessus».

Pour M. Johnson, Lucien Bouchard tente de mobiliser tout le monde autour d'une motion solennelle pour «faire oublier qu'il ne fait rien au plan économique».

Sur le plan judiciaire, Lucien Bouchard a expliqué hier que le gouvernement a donné à ses représentants le mandat d'affirmer devant la Cour supérieure «la suprématie du droit du peuple à disposer de lui-même, que contestent Me Bertrand et son nouvel allié, l'Etat fédéral. Respectueusement, ils demandent par conséquent à la Cour de reconnaître qu'il ne s'agit pas là d'une question juridique mais d'une question politique et de déclarer irrecevable la requête de Me Bertrand et du fédéral».

### TOBIN

SUITE DE LA PAGE 1

diens de manifester en faveur de leur pays. «Si cela devient illégal, je suis franchement inquiet à l'égard de la société dans laquelle nous vivons», a-t-il martelé lors de son passage hier dans la capitale fédérale.

De son côté, le whip du gouvernement et député de Glengarry-Prescott-Russell (limitrophe de l'Outaouais québécois), Don Boudria, a indiqué qu'un millier de ses commentants s'étaient rendus à Montréal, «tous sur une base volontaire», et qu'il n'y voyait «rien de mal». «On peut m'accuser de ce qu'on veut, mais la vérité demeure la vérité».

La vérité, selon M. Boudria, c'est qu'il serait ridicule de nier à un élu le droit de manifester en faveur de l'unité de son pays. Et c'est avec une bonne dose d'ironie qu'il a accueilli les reproches de M. Côté.

«Les mères de familles qui ont fait des lynchages aux enfants, peut-être devrions-nous envisager de les mettre elles aussi en prison? Après tout, des gens qui ont fait des choses infâmes comme ça, ça mérite certainement d'être incarcérés», a-t-il déclaré.

Dans le rapport qu'il a rendu public hier au terme d'une enquête, le directeur général des élections a souligné que manifester était permis mais que certaines entreprises avaient encouru des dépenses non autorisées après avoir été sollicitées par différentes personnes, dont des politiciens fédéraux. Il a déclaré que cet événement avait «porté atteinte dans un certain sens à la démocratie en général au Québec [...] en rompant l'équilibre des dépenses qui doit exister entre les deux camps».

M. Côté n'a accusé aucun élu d'avoir enfreint la loi. Il a toutefois souhaité que tous les intervenants respectent non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la loi référendaire québécoise.

La marche en question a réuni entre 65 000 et 100 000 personnes de partout au pays. Pour s'y rendre, un bon nombre avaient bénéficié de billets d'avion vendus à rabais ou de transport gratuit par autocars.

Dans son rapport, M. Côté a indiqué que des poursuites seraient intentées contre des entreprises de transport non encore identifiées. Air Canada, Canadien International et

Via Rail sont toutefois nommées dans le document comme ayant offert des tarifs spéciaux aux participants à la manifestation.

Chez Canadien, on soutenait hier que les rabais ne constituaient pas une violation de la loi puisque des offres similaires avaient été faites longtemps avant la campagne référendaire. Air Canada et Via affirmaient pour leur part qu'ils s'efforçaient de suivre la tendance et de proposer des prix concurrentiels.

Par ailleurs, un peu partout au Canada, la décision du directeur général des élections a été qualifiée tantôt de «troublante», tantôt de «ridicule», tantôt de «mesquine».

Au Nouveau-Brunswick, le premier ministre Frank McKenna, dont un adjoint a loué des autocars, s'est dit étonné de la position prise par M. Côté. «Tous les Canadiens sont stupéfaits de constater qu'on considère que nous n'avons aucun rôle à jouer ni aucun intérêt envers l'avenir du Canada. Le fait de laisser entendre que nous n'avons pas le droit de participer ou de parler est très troublant».

En Nouvelle-Écosse, le premier ministre John Savage a réclamé des excuses du gouvernement québécois. Dans son rapport, M. Côté accuse le gouvernement néo-écossais d'avoir assumé le coût du vol aérien de 400 personnes, ce qui d'après M. Savage est totalement faux.

«Le voyage de la Nouvelle-Écosse a été financé avec des fonds privés, sans l'argent du gouvernement. J'espère que le gouvernement du Québec va s'excuser après avoir pris connaissance des faits».

M. Savage a expliqué qu'il avait lui-même contacté des gens d'affaires pour qu'ils donnent de l'argent destiné à financer un vol aérien sur Montréal et que les sommes avaient été remboursées en demandant 100 \$ par passager.

Et pour Geoffrey Lalonde, un des organisateurs qui a coordonné la marche depuis Toronto, la poursuite est «ridicule». «Imaginez les gens qui sont partis de Cold Lake en Alberta et qui se sont tapés 20 heures d'avion et d'aéroport pour une journée à Montréal. Ces gens-là vont trouver que la poursuite est ridicule et qu'elle constitue une subversion de leurs droits démocratiques», s'est-il exclamé.

Avec PC

## Chrétien manie la carotte et le bâton

JEAN CHARTIER  
LE DEVOIR

Le premier ministre Jean Chrétien a manié la carotte et le bâton hier soir devant 1600 partisans libéraux qui avaient payé 400 \$ chacun pour l'entendre à l'hôtel Reine-Elizabeth.

D'une part, M. Chrétien a révélé qu'à la conférence des premiers ministres en juin, il annoncera que le gouvernement du Canada se retirera «du domaine de la formation de la main-d'œuvre comme le réclame le gouvernement du Québec et d'autres gouvernements».

D'autre part, le premier ministre du Canada considère qu'il a «l'énorme responsabilité» de «défendre la primauté du droit et la Constitution canadienne». M. Chrétien rappelle que les Québécois se sont prononcés deux fois et que toute réforme doit maintenant se faire «dans un Canada uni».

Le premier ministre du Canada a d'ailleurs terminé son discours en anglais en exhortant les Montréalais de langue anglaise «qui ne sont pas à l'aise dans la situation actuelle» à travailler avec lui en anglais pour que tout «redevienne comme c'était dans le passé». Il avait même affirmé juste avant: «Notre histoire n'est ni maculée de sang, ni imprégnée de

violence.» M. Chrétien refuse d'entrer dans un long processus comme celui qu'avait engagé le gouvernement conservateur en 1984. Il a déclaré à ce sujet: «Nous avons établi un plan de renouvellement de la fédération. Le seul plan valable est celui du fédéralisme renouvelé de façon pragmatique, pièce par pièce».

Le premier ministre met une croix sur la procédure engagée par les conservateurs de 1984 à 1993. Il ne veut pas de conférences constitutionnelles fréquentes ou élargies. Il préfère commencer tout doucement et prêter qu'à la fin de 1996, le fédéralisme canadien sera tout autre.

«Le mois prochain, a-t-il dit, il y aura la rencontre des premiers ministres et le gouvernement fédéral n'utilisera plus son programme à frais partagés sans l'assentiment des provinces dans les domaines des forêts, des mines, des affaires municipales, des ports, des aéroports et d'autres.»

C'est alors qu'il a fait son annonce de retrait du domaine de la formation de la main-d'œuvre mais c'était pour dire tout de suite son intrusion dans un autre domaine de compétence provinciale, les valeurs mobilières: «Nous devons réduire les entraves à la mobilité de la main-d'œuvre» et faire en sorte que la Commission des valeurs mobilières agisse

de manière uniforme au Canada «pour rendre la situation avantageuse pour les étrangers».

M. Chrétien se dit «ouvert à d'autres idées»; depuis 1984, il y a eu trop «de mots, de conférences et de désaccords qui n'ont abouti à rien». D'où son idée de procéder autrement: «En 1996, nous allons faire des changements pièce par pièce et quand nous aurons terminé, nous aurons un Canada renouvelé».

Le premier ministre du Canada s'est aussi lancé ensuite dans une justification des procédures juridiques dans l'affaire Bertrand. «Maintenant il faut laisser les avocats faire leur travail. C'est la meilleure voie.» Il a aussi abordé ce qu'il a appelé «les arguments sur la démocratie»: «Les Québécois ont choisi, a-t-il dit. Les résultats référendaires démontrent une volonté de changement; ils nous obligent à faire des changements mais dans un Canada uni. La démocratie, c'est aussi le respect des résultats référendaires que nous avons connus».

M. Chrétien ne considère pas l'avenir du Québec comme une série éliminatoire, où il s'agit de faire «un trois dans cinq ou un quatre dans sept». Pour lui, tout a été décidé au référendum d'octobre dernier et le changement ne peut dorénavant se produire que dans un Canada uni.

## BIBLIOTHÈQUE L'œuvre la plus souvent retenue: La Divine Comédie

SUITE DE LA PAGE 1

ne d'œuvres. Leurs propositions vont être traduites en neuf langues et diffusées gratuitement sur Internet. Un «musée virtuel», installé à Venise, va également protéger les trésors intellectuels de l'humanité. Comme tout musée, celui-ci enrichira sans cesse ses «collections». La RAI, la chaîne italienne de télé d'Etat est d'ailleurs étroitement associée au projet et s'occupe déjà d'enregistrer les présentations orales et des sagas.

Ce projet s'intitule *Mondo 3*, en référence au concept élaboré par le philosophe Karl Popper — mais on trouve des idées plus ou moins similaires chez Platon, Hegel, Bolzano et Frege. Pour Popper, ce «troisième monde» est celui des «contenus de pensée et des significations objectives» qui s'ajoute au premier monde des objets matériels et au deuxième de la conscience subjective. Le Monde 3 est le monde de la culture, des œuvres et des théories qui jouissent d'une existence autonome une fois créées. Karl Popper pensait lui-même que si toute notre civilisation était détruite, et le savoir avec elle, la subsistance des bibliothèques seule permettrait la reconstruction de la civilisation. Les textes de présentation de *Mondo 3* utilisent également l'allégorie de l'arche de Noé.

Plus de 25 sommités ont déjà accepté de participer à l'aventure, parmi lesquels les Prix Nobel Ilya Prigogine

(chimie) et Wole Soyinka (littérature), les philosophes Jacques Derrida, Hans Georg Gadamer, Karl Otto Apel et Paul Ricoeur, les historiens Georges Duby et Jacques Le Goff, les romanciers Tahar Ben Jelloun et Umberto Eco, l'économiste John Kenneth Galbraith, le metteur en scène Giorgio Strehler, le peintre Balthus. On attend toujours des réponses de plusieurs autres Prix Nobel, dont Octavio Paz (littérature) et Aung San Suu Kyi (paix), des cinéastes Woody Allen et Nikita Mikhalkov, de l'homme de théâtre Ingmar Bergman et du compositeur Philip Glass.

Le seul Canadien invité à faire partie de ce «Conseil des Quarante» est le professeur Raymond Klibansky de l'Université McGill. Le philosophe, né en 1905 et formé à la grande université de Heidelberg, a notamment participé à la publication de la somme *Saturne ou la mélancolie* (Gallimard). On lui doit des dizaines d'autres publications en histoire de l'art et en histoire des idées. Il a récemment dirigé le volume-synthèse *La Philosophie en Europe* (Gallimard).

Le savant est habitué aux honneurs. Hier, à McGill, le professeur a lancé le colloque «Tolérance: réflexion de philosophie du droit», qui est placé sous sa présidence d'honneur. La rencontre est organisée dans le cadre du 64e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, qui se tient toute la semaine à Montréal. Il revient d'un voyage en Italie, où il a reçu

des hommages de l'université de Padoue et de la cité de Venise. Ce mois-ci, il doit lui-même remettre des récompenses qui portent son nom, les prix Raymond-Klibansky de la Fédération canadienne des sciences sociales. Ces prix honorent les livres savants publiés pendant l'année.

«Internet rend tout disponible, dit le nonagénaire. Le meilleur comme le pire. Ce projet veut contrebalancer les sottises, en rendant accessibles les œuvres les plus valables.» Les textes italiens précisent bien que cet objectif pédagogique doit être respecté de telle sorte «qu'un savant américain [puisse] préparer une introduction pour un jeune du Texas qui voudrait se familiariser avec le chef-d'œuvre de Dante».

*La Divine Comédie* est d'ailleurs pour l'instant l'œuvre la plus souvent retenue aussi bien par Duby, Le Goff que Galbraith. Le professeur Klibansky l'a également choisie tout comme *L'Odyssée* et *L'Énéide*, *Le Banquet* de Platon, *l'Antigone* de Sophocle, *La Tempête* de Shakespeare, *Don Quichotte* de Cervantes, *le Faust* de Goethe et *Nathan le Sage* de Lessing.

«J'ai choisi des œuvres d'importance réelle et universelle, précise-t-il. Ce ne sont pas des traités de philosophie spécialisée. Ces œuvres parlent directement à tous et amènent chacun vers ce qu'il y a de meilleur en l'homme. Par exemple le *Quichotte*, qui parle du conflit constant entre le réalisme et l'idéalisme.» Les dirigeants

de *Mondo 3* ont également demandé à M. Klibansky de présenter *Le Nozze di Figaro* de Mozart.

D'autres savants ont établi leurs sélections sur des critères moins «démocratiques» et finalement retenus des œuvres beaucoup plus difficiles comme *Être et Temps* de Heidegger (sélectionné par Derrida, Gadamer et Appel), *La Philosophie du Droit* de Hegel, les *Fondements de la métaphysique des mœurs* de Kant et *L'Éthique* de Spinoza (Ricoeur).

On constate aussi que les textes philosophiques ont bien davantage la cote que les créations littéraires ou artistiques. Par contre, le romancier Tahar Ben Jelloun a choisi *Les Mille et une nuits*, *Fictions* de Borges, le film *Les Temps modernes* de Chaplin et la neuvième symphonie de Beethoven. L'architecte Gae Aulenti a pour sa part sélectionné des monuments de Le Corbusier, Loos, Van Der Rohe et Michel-Ange.

*Mondo 3* a été présenté à la première rencontre philosophique organisée par l'UNESCO en mars 1995. D'autres institutions ont également été sollicitées pour participer à cette ambitieuse entreprise intellectuelle et néanmoins multimédia, dont le Parlement européen, l'ONU et les grandes Églises du monde. Il est aussi prévu que le «Conseil des Quarante» se réunisse périodiquement pour étudier des projets sur les «mœurs, coutumes, traditions et cultures» que l'on devrait protéger dans cette nouvelle arche de Noé...

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00  
2050, RUE DE BLEURY, 9<sup>E</sup> ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559